

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 15 JUIN 2015, 20H00, A LA SALLE MULTIACTIVITES

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 30 mars 2015
 - Procès-verbal mot à mot de la séance du 30 mars 2015
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 30 mars 2015
4. Election de deux membres de la commission énergie, environnement et développement durable
5. Election d'un suppléant à la commission de gestion
6. Election du Président de la commission de l'énergie, de l'environnement et du développement durable
7. Comptes 2014
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière / Discussion / Vote
8. Postulats
 - Réponse au postulat : Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunesse
 - Réponse au postulat : Pour un jumelage de Collombey-Muraz
 - Réponse au postulat : Label « Commune en Santé »
9. Informations de l'Exécutif
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Vice-Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public. Je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil général de Collombey-Muraz du 15 juin 2015. Le Conseil général a été convoqué par courrier individuel du 26 mai 2015, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre Règlement. Les séances du Conseil général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir :

Pour le Conseil Général: Nicole Bétrisey, Romain Parvex, Cédric Perret, Alain Schönman, Jérôme Vannay, Stéphane Angst et Véronique Chervaz

Pour le Conseil Municipal: Le Président a siégé à Berne, il m'a indiqué que le dernier vote est un terme valaisan donc il était obligé de rester et nous rejoindra vers les 20.20 heures. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de M. Samuel Rouiller-Monay : Bonsoir,

Angst Stéphane	Excusé
Bétrisey Nicole	Excusée
Borgeaud Jacques	Présent
Chervaz Véronique	Excusée
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Dominique	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Joris Guillaume	Présent
Kamerzin Raymond	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natércia	Présente
Kunz Ret	Présent
Lattion Eric	Présent
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Oberson Patrick	Présent

CONSEIL GENERAL

Parvex Romain	Excusé
Perret Cédric	Excusé
Rhyner Roger	Présent
Rouiller-Monay Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Excusé
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Valvona Alain	Excusé
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Excusé
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent
Merci.	

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le décompte fait état de 38 Conseillers généraux. Le quorum, je vous rappelle que pour la majorité absolue c'est minimum 23, est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Je vous fais part d'un certain nombre de communications. Jean-Pierre Rouiller a démissionné du Conseil général. Je le remercie pour tout le travail accompli, notamment en tant que Président de la commission énergie, environnement et développement durable. Je lui souhaite une bonne continuation dans sa vie de tous les jours. Samuel, je te laisse faire la communication.

Pascal Oberson a accepté de le remplacer au sein du Conseil général. Je lui souhaite la bienvenue en tant que Conseiller général. En vertu de l'article 33 alinéa 1 de notre Règlement, chaque membre du Conseil général peut, en dehors des séances du Conseil général, interpellier le Conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général. Selon l'alinéa 2, celui qui voudra user de ce droit est tenu de communiquer par écrit au Bureau du Conseil général l'objet sur lequel porte son interpellation. En vertu de l'alinéa 3, le Bureau du Conseil général peut, avec l'accord de l'interpellant, transmettre directement l'interpellation au Conseil municipal qui y répond au plus tard dans les 3 mois. Dans ce cas, le Président du Conseil général donne verbalement connaissance du dépôt de l'interpellation lors de la prochaine séance du Conseil général. Je vous donne donc connaissance du dépôt de 3 interpellations par Côme Vuille pour le groupe PLR. La 1ère porte sur l'agglomération, la 2ème sur l'EMS et la 3ème sur les horaires d'écoles. Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, je tiens à vous rappeler certaines règles. Selon l'article 25 alinéa 5 de notre Règlement, le temps de parole par intervention est limité à environ 5 minutes. Cette règle ne s'applique pas aux membres du Conseil municipal, aux présidents et aux rapporteurs des commissions. A plus d'une reprise, notamment lors de la dernière séance du 30 mars 2015, des Conseillers généraux ont dépassé ce temps de parole. Aussi, lorsqu'une personne arrivera à 4 minutes 50 de temps de parole, le Vice-président l'avisera en faisant retentir sa clochette. Ceci impliquera pour le Conseiller général en question qu'il dispose de 10 secondes pour conclure son intervention. Il en va de la fluidité de nos séances. Par ailleurs, lorsqu'un Conseiller général s'exprime, je vous rappelle qu'il est courtois et bienséant de l'écouter en silence, sans chuchotement ou commentaire désobligeant. Je vous remercie. Je répète aussi certaines règles pour le nouveau membre du Conseil général. Quand un Conseiller général veut s'exprimer, il demande la parole, tout

CONSEIL GENERAL

simplement en levant la main et il prend la parole au moment où le Président lui demande de parler. Il s'exprime en se levant. Seul le chef de groupe peut se prononcer pour le groupe, sauf en cas de délégation, c'est à dire quand un chef de groupe dit "pour le groupe je passe la parole à Monsieur ou à Madame Y", il peut se prononcer pour le groupe mais il faut une délégation qui est faite par le chef de groupe. Et je vous rappelle qu'ici il y a l'Alliance de gauche, ce n'est pas "socialiste ou vert", c'est l'Alliance de gauche. Vous êtes élu en tant que membre de l'Alliance de gauche. Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler? Ce n'est pas le cas, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Approbation de l'ordre du jour. Vous avez l'ordre du jour qui est affiché au beamer et vous l'avez reçu aussi par courrier par l'administration. Je vous demande d'approuver l'ordre du jour, au préalable, avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ? Ce n'est pas le cas, alors de facto l'ordre du jour est accepté tel que présenté, je vous remercie. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 30 mars 2015

- Procès-verbal mot à mot de la séance du 30 mars 2015
- Procès-verbal décisionnel de la séance du 30 mars 2015

Il y a 2 procès-verbaux à approuver: un procès-verbal mot-à-mot et un procès-verbal décisionnel. Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction de ces procès-verbaux. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 30 mars 2015, j'invite les membres du Conseil général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Je demande aux scrutateurs de se lever, je passe au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès verbal mot-à-mot de la séance du 30 mars 2015 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus ? Abstention ? Le P-V est accepté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 30 mars 2015, je donne la parole à l'assemblée: Y a-t-il des remarques concernant ce P-V ? Ce n'est pas le cas, les scrutateurs, veuillez vous relever! Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 30 mars 2015 sont priés de lever la main. Merci, abstentions? Refus? Merci. Le procès-verbal décisionnel est accepté à l'unanimité. Et voilà, les procès-verbaux ont été approuvés, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Election de deux membres de la commission énergie, environnement et développement durable

Pierre Turin, membre du groupe PDC, et Jean-Pierre Rouiller membre de l'Alliance de gauche ont démissionné du Conseil général. Tous les 2 étaient membres de la commission "énergie environnement et développement durable". Il s'agit donc de les remplacer en tant que commissaires étant précisé que le remplacement du Président démissionnaire est l'objet du point 6 de l'ordre du jour. Je vous rappelle que conformément à nos statuts, en particulier l'article 8, les commissaires des commissions permanentes sont élus. Je passe donc la parole aux chefs de groupes pour l'annonce des candidats ou candidates à la commission "énergie, environnement et développement durable".
L'UDC!

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC, nous n'avons pas de candidat pour ce poste.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci et pour l'Alliance de gauche ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nous, nous présentons Monsieur, pardon Nathalie Cretton pour l'ADG, excusez-moi, nous présentons Patrick Oberson.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pour le PLR.

Intervention de M, Côme Vuille : Pour le PLR, on n'a pas de candidat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci je souhaite la bienvenue au Président de la municipalité. Pour le PDC ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Bonsoir tout le monde, Natercia Knubel pour le PDC. Nous proposons M. Romain Parvex pour la commission. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : En vertu de l'article 9 de notre règlement les élections se font au scrutin secret. Si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir l'élection est tacite, sauf demande expresse de 5 membres présents. En l'occurrence, nous avons 2 candidats pour 2 postes à repourvoir. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas l'élection se fait donc tacitement. Est élu tacitement M. Patrick Oberson pour l'ADG et M. Romain Parvex pour le PDC. Félicitations pour ces 2 membres. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Election d'un suppléant à la commission de gestion

Jean-Pierre Rouiller, membre de l'ADG, œuvrait comme suppléant de la commission de gestion. Vu sa démission, il s'agit de le remplacer.

Toujours en vertu de l'article 8 alinéa 1 lettre « e » de notre règlement, les suppléants de la commission de gestion sont élus. Je passe la parole aux chefs de groupes pour l'annonce d'un suppléant ou d'une suppléante à la commission de gestion. Y a-t-il un chef de groupe qui annonce un candidat ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors nous proposons à nouveau M. Patrick Oberson. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Un autre chef de groupe ? UDC ce n'est pas le cas, le PLR ce n'est pas le cas, le PDC ce n'est pas le cas. Donc je vous rappelle que l'élection se fait tacitement. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Est élu tacitement membre suppléant de la commission de gestion Monsieur Patrick Oberson. Félicitations. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Election du Président de la commission de l'énergie, de l'environnement et du développement durable

Jean-Pierre Rouiller, qui rappelons-le a démissionné du Conseil général avait été élu Président de la commission "énergie environnement un développement durable" lors de la séance du 25 février 2013. Vu sa démission il s'agit de repourvoir la Présidence, devenue vacante. Je vous rappelle que conformément à nos statuts, toujours l'article 8 de notre règlement, lettre « f » alinéa 1, les présidents des commissions permanentes sont élus. Je passe la parole aux chefs de groupes pour l'annonce d'un candidat ou d'une candidate à la Présidence de la commission "énergie environnement et développement durable". Le PDC ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC, aucun candidat.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, pas de candidat.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : l'Alliance de gauche

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui Nathalie Cretton pour l'Alliance de gauche. Alors nous avons quelqu'un M. Roger Rhyner ça fait 2 ans et demi qu'il a été nommé membre de la commission EEDD. M. Roger Rhyner travaille dans le domaine de l'énergie depuis de nombreuses années. Il s'occupe de l'étude et de la réalisation énergétique de différents projets. Etant donné que le poste de Président de commission EEDD est devenu vacant, nous pensons que M. Roger Rhyner serait la personne à même de remplir au mieux cette fonction. Nous vous remercions par avance, chers collègues, de votre soutien à cette candidature.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, le chef de groupe UDC ?

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC, pas de candidat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Il semblerait que nous nous retrouvons aussi devant une élection tacite. Je pose quand même la question à l'assemblée: Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Je félicite M. Roger Rhyner qui est élu Président de la commission "énergie environnement et développement durable". Je passe maintenant au point 7 de l'ordre du jour.

7. Comptes 2014

- Présentation par l'Exécutif
- Rapport de la Commission de gestion
- Entrée en matière / Discussion / Vote

Je rappelle que selon l'art. 7 de la loi sur les communes, applicable au Conseil général : L'assemblée primaire se réunit deux fois l'an pour adopter globalement le budget avant le 20 décembre et approuver les comptes avant le 30 juin. En cas de refus du budget ou des comptes, ceux-ci sont renvoyés au Conseil municipal pour un nouvel examen. Une seconde assemblée primaire doit être réunie dans les 60 jours afin de se prononcer à nouveau. En cas de deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche dans les 60 jours. Lors du renouvellement du Conseil municipal, l'approbation du budget peut être différée de 60 jours.

Nous allons traiter ce point de la façon suivante. L'Exécutif va nous fournir des explications, le rapporteur de la commission de gestion va nous faire part du rapport de ladite commission, l'organe de révision va nous faire part de son rapport, les chefs de groupes, puis l'assemblée vont s'exprimer sur l'entrée en matière sur les comptes 2014, en cas d'acceptation, nous allons passer à la discussion de détail des comptes 2014, nous entamerons le débat final et finalement nous passerons au vote. Y a-t-il des questions sur cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas, j'invite le Président de la municipalité M. Yannick Buttet à nous faire part du message du Conseil municipal et de ses explications.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues du Conseil, Mesdames et Messieurs les citoyennes citoyens représentants de la presse. Permettez-moi tout d'abord de m'excuser encore une fois de mon retard mais c'est vrai qu'il y a un vote qui s'est fait attendre et qui concernait le canton du Valais parce qu'il concernait le tourisme à Berne. Comme le message du Conseil communal était plus complet que d'habitude on s'était engagé d'ailleurs la dernière fois à pouvoir améliorer cette situation à vous fournir un message qui donne un maximum d'informations et que cet état de fait a été reconnu notamment par la commission de gestion, je m'en tiendrai aux éléments centraux et aux chiffres les plus importants de ce message et des comptes 2014 et nous aurons l'occasion ensuite lors du débat

CONSEIL GENERAL

ou de la discussion de revenir en détail sur certains éléments. Pour rappel, les revenus financiers étaient de 27,1 millions, les charges financières de 25,93 millions ce qui nous donne une marge d'autofinancement de 1,17 millions. Des investissements nets aussi de 11,5 millions. La marge d'autofinancement reste très faible, trop faible cela on l'a dit déjà notamment à la commission de gestion mais aussi lors de notre point avec la presse. Toutefois on est vraiment au creux de la vague. Donc c'est la marge d'autofinancement la plus faible que nous aurons dans les années qui viennent notamment durant cette législature. Mais là, on a une marge d'autofinancement qui a diminué et qui repart à la hausse dès 2015, puisqu'au budget 2015 on a une marge d'autofinancement qui est prévu déjà à 2,88 millions. Et cette marge d'autofinancement trop faible pour 2014 n'est pas une surprise comme elle est elle même 16 % supérieurs à ce qui était prévu au budget. Donc lors du débat sur le budget nous savions que cette marge d'autofinancement était trop faible et qu'il s'agissait par la suite de prendre des mesures. Mesures qui ont d'ailleurs été prises. Je tiens à relever 2 éléments peut-être particuliers du côté de l'évolution des charges et des revenus par nature les efforts qui ont été faits du côté du Conseil avec cette diminution des charges de personnel par rapport au budget de 1,8 % alors bien sûr on peut nous dire qui a eu une évolution négative ou plutôt une augmentation des charges de personnel assez importante par rapport au compte 2013 mais c'était lié à différents éléments particuliers de 2014, qui avait été d'ailleurs intégré au budget. Raison pour laquelle les charges de personnel prévues au budget étaient croissantes. Mais cet effort a été fait, le budget qui nous a été octroyé n'a pas été totalement utilisé, nous sommes toujours très attentifs à essayer de serrer au maximum nos dépenses, raison pour laquelle nous avons réussi à diminuer, par rapport au budget ces dépenses de personnel de 1,8 %. Et puis un élément qui tenait à cœur de votre Conseil, on en avait discuté lors du budget 2014, c'était la diminution des dépenses du côté des biens et services. Vous nous aviez demandé, ou vous vouliez nous imposer pour certains une diminution de ce poste du côté du budget, on s'était engagé devant vous à faire un maximum pour éviter ces dépenses et pour atteindre les objectifs qui étaient fixés sans toutefois l'imposer par votre vote. Et vous avez vu que du côté des biens et services, entre le budget et les comptes, il y a un écart de 9,57 % donc c'est un écart qui est très conséquent on a vraiment été très attentifs à ces dépenses dans les biens et services. Et pour répondre à une critique qui a aussi été soulevée dans le rapport de la commission de gestion, effectivement y a certains éléments qui ne dépendent pas de nous, qui viennent aussi du canton, mais c'est aussi vrai dans les dépenses supplémentaires et là vous l'avez aussi relevé donc je pense que cette diminution elle est effective et elle est à soulever à saluer. Du côté des amortissements, la question principale c'était la question de l'amortissement de l'EMS, pourquoi cet amortissement de l'EMS n'a pas eu lieu? Alors là c'est pour des raisons purement techniques donc comme l'EMS, l'objectif de l'EMS c'est de sortir du bilan de la commune en 2015. C'est ce que toutes les communes du district ou presque veulent faire. Cet objectif de sortir l'EMS du bilan c'est pour ne pas grever artificiellement les comptes de la commune. Et c'est pour permettre aussi à l'EMS d'effectuer un amortissement qui soit plus régulier. Vous savez que l'amortissement qui nous est imposé par le canton c'est 10 % de la valeur résiduelle. C'est à dire qu'on amorti énormément au départ et plus le temps passe, moins on amortit. Et de manière à avoir une gestion financière la plus saine et la plus facile notamment pour pouvoir choisir des coûts de pension pour l'EMS et aux autres, et bien ce sera plus facile d'avoir un amortissement linéaire qui peut être estimé environ à 3 %. Un amortissement linéaire sur un certain nombre d'années et on sait qu'on paie chaque année la même chose. Donc ce n'est pas les pensionnaires qui arriveraient en début d'occupation de l'EMS qui paieraient pour ceux qui viendraient dans 20 ou 30 ans. Donc c'est pour avoir une certaine aussi équité et une plus grande simplicité sur la gestion de l'EMS. Du côté des amortissements alors c'est vrai donc l'Ofinco et vous l'avez soulevé est l'organe de gestion également l'avait soulevé,

CONSEIL GENERAL

l'Ofinco n'est pas respectée pour 2014. Je peux déjà vous rassurer c'est une année unique, liée à cette situation de l'EMS que nous souhaitons sortir du budget des comptes de la commune et en 2015 il y aura du côté de la municipalité de Collombey-Muraz un respect très strict de cette ordonnance. Je tiens aussi à dire au passage que chaque année, chaque année vous avez quelques communes en lien avec des projets de ce type-là qui ne respectent pas cet Ofinco et qui, dans les rapports qu'on reçoit en fin d'année, je pense que les élus et les suppléants le connaissent, on a chaque année un rapport qui nous présente l'état, la situation financière des communes notamment l'état des amortissements et les communes qui ne remplissent pas ces 10 % mais qui sont quand même au-dessus des 5 % et bien on considère qu'elles ont effectué un amortissement moyen et elles sont en vert clair. Et elles reçoivent une remarque du département concerné. Du côté encore de ces amortissements pour terminer, parce que j'ai pu lire il y avait aussi, on se demandait comment on allait faire pour pouvoir sortir l'EMS du budget de la commune quand c'est un seul bâtiment quand c'est une seule parcelle. Alors je vous rassure je pense que toutes celles et tous ceux qui vivent dans des PPE ou qui ont l'occasion d'en réaliser et bien savent qu'il y a la possibilité d'attribuer une pièce, un bâtiment, une place de parc, un bout de terrain à une partie de la PPE et le reste à une autre. Il n'y a rien de plus basique, chaque fois qu'on fait une PPE et bien c'est comme ça qu'on le fait et d'ailleurs le plan de PPE pour les bâtiments dans lesquels vous vous trouvez existe déjà et le notaire est à bout touchant pour l'acte de séparation donc de l'EMS, la fondation d'une SA, donc c'était ça l'objectif, la fondation d'une SA qui pourrait ensuite reprendre les activités de l'EMS. Les seuls éléments que nous voulons nous garantir aujourd'hui c'est de ne pas payer des taxes cantonales parce que nous ne voulons pas qu'au passage et bien il y ait un transfert de fond de la commune auprès du canton aujourd'hui le notaire qui s'occupe de ce dossier a obtenu des confirmations orales, il est évident que nous ne partirons pas dans cette séparation tant que nous n'aurons pas des confirmations écrites des services concernés. Du côté des investissements enfin, vous avez vu qu'on a une différence de 6'317'870,45 entre le budget et les comptes et je tiens quand même à dire ici parce que j'ai pu lire que finalement oui, il y a des choses qui ne sont pas réalisées mais qui sont reportées, il y a des choses où on a eu un peu de chance ce sont plus de 2,5 millions qui sont économisés qui ne seront pas reportés. Donc il n'y a pas la totalité des investissements qui n'ont pas été effectués qui seront reportés, ce n'est pas seulement du retard, c'est des travaux vous avez pu lire dans le message qui ont coûté moins cher, c'est des travaux auxquels on a renoncé, parce que ça ne faisait plus de sens au vu de la situation je pense à des liens avec avec la Raffinerie où on a senti déjà une situation un peu plus tendue et ça je pense que c'est un élément important. Et les investissements qui ont été reportés figurent déjà, pour leur quasi-totalité, dans la planification financière quadriennale. Donc on ne peut pas dire, il est faux de dire que les investissements qui ont été reportés vont aller grever le budget 2015 plus que ce qui a été prévu dans la mesure où la quasi-totalité de ces investissements reportés figurent déjà dans le budget 2015. Ce budget qui malgré ces reports d'investissements prévoit une marge d'autofinancement de 2,88 millions, donc ça je pense que c'est un élément important aussi à soulever. Pour terminer encore les indicateurs, alors vous avez vu que du côté des indicateurs c'est vrai, ils se péjorent encore, dans la mesure où les mesures qui ont été décidées par le Conseil communal, validées par le Conseil général, n'ont encore pas pu toutes prendre leurs effets, montrer leurs effets donc du côté de l'autofinancement qui est notre point faible et ça nous le savons, là nous sommes insuffisants tant du côté du degré d'autofinancement que de la capacité d'autofinancement. Du côté de l'endettement net par habitant, là nous avons un endettement qui reste mesuré, je pense que c'est important aussi de le dire. Du côté du taux des amortissements ordinaires on l'a dit donc c'était un taux d'amortissement moyen comme on n'était pas au 10 % mais au 7,7 % si on prend en compte l'EMS. Du côté du taux de volume de la dette brute, et bien ce taux

CONSEIL GENERAL

de volume de la dette brute reste satisfaisant. Donc on voit que les indicateurs, c'est vrai, se péjorent mais qu'on reste encore dans une situation, et le rapport de la fiduciaire le montre en mettant en évidence certains risques et dangers de la situation qui nous attend, montrent que la situation de la commune est saine ça figure également dans le rapport de la fiduciaire. Pour conclure je crois qu'il y a différentes mesures qui ont déjà été prises et vous les avez prises lors de l'élaboration du budget 2015. On aura l'occasion de faire le point sur ces mesures et leurs effets lors de la discussion sur le budget 2016. Lors de la discussion sur le budget 2016 on aura une planification quadriennale de détail qui nous permettra de voir précisément comment évolue notre bilan, comment évolue notre marge d'autofinancement au vue des nouvelles données des comptes 2014 et des propositions qu'on vous fera aussi pour le compte 2016, tant du côté des investissements du fonctionnement que de l'ensemble de la situation financière de notre commune, des possibilités d'économies et des possibilités de nouvelles recettes. Donc moi ce que je vous encourage à faire au nom de la municipalité, c'est d'accepter ces comptes, vous voyez que c'est des comptes qui respectent pleinement le budget qui avait été établi puisqu'on arrive avec une marge d'autofinancement qui est supérieure à la planification et de faire le débat sur l'avenir de notre situation financière au moment où vous avez une vraie emprise sur cette situation financière future, c'est-à-dire lors du débat sur le budget 2016.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, j'invite le rapporteur de la commission de gestion M. Jürg Kilchenmann à prendre la parole.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Tout d'abord petite remarque pour notre rapport il y a eu une petite erreur à la page 5 je le signalerai quand je lirai, c'est dans les questions, enfin dans les réponses qui nous ont été données à nos questions où on a mentionné le compte d'investissements alors que c'est le compte de fonctionnement. Je ferai la petite remarque en lisant. Tout d'abord l'entrée en matière. L'entrée en matière sur les comptes 2014 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

Examen des comptes 2014:

2.1 : Préambule : Cette année, la Cogest salue la qualité du message du Conseil municipal. Le tableau de l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement par nature ainsi que les explications par nature ont grandement facilité l'analyse des comptes par la Cogest. Nos remerciements vont au Conseil municipal pour le travail fourni. Au niveau du fonctionnement. Si à première vue, les comptes 2014 sont conformes au budget 2014, après analyse, il ressort que pour certains comptes, les différences sont grandes. Il est à noter que grâce aux importants efforts fournis pour la nature 31 biens et services, la marge d'autofinancement est un peu plus élevée que celle proposée par le budget 2014. Au niveau des charges de fonctionnement, la Cogest constate qu'elles sont inférieures de 7.65 % au budget. Toutefois, il faut tenir compte du fait que l'on n'a pas procédé à l'amortissement sur les travaux effectués pour l'EMS (Fr. 1'190'000.-, selon p. 5 du présent rapport). Si cet amortissement avait été effectué, la baisse aurait été de 4.02 %. La diminution des charges de fonctionnement provient notamment des efforts consentis dans la nature 31 biens, services et marchandises, une économie de Fr. 652'327.65, soit 9.57 % est réalisée. A ce montant, il faut soustraire celui de Fr. 272'327.65 pour des prestations non réalisées (absence de prestations de l'Etat du Valais pour les mensurations officielles, le report de l'étude pour la caserne des pompiers et les reports d'études routières). Ce qui fait une économie réelle de Fr. 380'053.82, soit 5.57 %. Ce qui confirme le 5 % d'économie demandé par la Cogest pour le budget 2014. La Cogest relève l'importance de la maîtrise des coûts et encourage le Conseil municipal à poursuivre dans cette voie.

CONSEIL GENERAL

Concernant la nature 30 Charges de personnel, si les comptes 2014 montrent une diminution de 1.80 % par rapport au budget, les charges de personnel augmentent de Fr. 265'471.45, soit de 4.2 % si l'on compare les comptes 2014 avec ceux de 2013 et ce avec un nombre de personnel quasiment identique. Suite à nos discussions avec le Conseil municipal, il nous a été donné plusieurs explications (doublons en vue de départs à la retraite, primes d'ancienneté, etc.), toutefois sans nous fournir les chiffres précis. Nous prenons également acte que le Conseil municipal prendra une décision de principe quant à la révision des statuts du personnel communal. Notre inquiétude concerne aussi la nature 541 garderies d'enfants et crèches. Nous constatons que le coût net par place à la charge de la Commune augmente pour 2014. Pour 2014, le coût net par place est de Fr. 11'717.71, soit 59.22 %, alors que pour 2013, il était de Fr. 10'507.-, soit 51.91 %. Les charges hors amortissement ont légèrement augmenté. La diminution des charges, comprenant l'amortissement, pour cette nature est trompeuse. En effet, elle résulte en grande partie de la diminution des amortissements de Fr. 50'000.- par rapport au budget 2014 et de Fr. 95'000.- par rapport aux comptes 2013. A cela s'ajoute une diminution des revenus de plus de Fr. 240'000.- suite à l'arrêt de l'aide financière fédérale, mais cela était connu. L'aide financière fédérale est acquise pour 2 ans. Au final, la Cogest doute que la modification tarifaire opérée ait vraiment apporté l'effet escompté. Une nouvelle analyse des coûts, suivie de nouvelles mesures, sont nécessaires pour limiter davantage l'augmentation des coûts de fonctionnement de la structure crèche-UAPE. L'augmentation des aides sociales est également un point qui inquiète la Cogest. Il est vrai que les différences importantes entre comptes et budget sont pour la plupart des données budgétaires sous-estimées par le canton. Au niveau des recettes, les comptes bouclent certes avec un excédent de Fr. 530'154.65, soit 2 % par rapport au budget. La Cogest, cette année de nouveau, est particulièrement inquiète sur les recettes des impôts des personnes physiques (fortune et revenus), lesquelles diminuent de Fr. 399'960.-, soit de 2.8 % par rapport aux comptes 2013, alors que la population a augmenté de 297 personnes. La tendance à la baisse des recettes d'impôts, comme pressentie par la Cogest, malheureusement se confirme cette année encore. La moyenne d'impôts par habitant est ainsi de Fr. 2'185.- pour 2014, alors que cette moyenne était de Fr. 2'300.- (+ Fr. 115.-) pour l'année 2013 et de Fr. 2'583.- (+ Fr. 398.-) pour l'année 2012. Pour rappel la moyenne cantonale est de Fr. 3'235.- (+ Fr. 1'050.- pour 2013). Une augmentation des impôts semble inéluctable, comme l'a d'ailleurs reconnu le Conseil municipal. La Cogest relève toutefois que la parafiscalité a été bien augmentée ces dernières années (révision à la hausse des taxes liées à l'eau potable et aux eaux usées, introduction d'une taxe sur les déchets et d'un impôt sur les transactions immobilières). La Cogest encourage le Conseil municipal à continuer de rechercher des pistes d'économie ou d'autres sources de revenus (cf. rapport de la Cogest sur le budget 2015, en page 5). Pour les investissements, le taux de réalisation se situe à 73.4% (contre 61 % en 2013), soit une baisse de Fr. 6'372'301.85 par rapport au budget. Cet écart provient principalement des points suivants. Réalisations en dessous des prévisions :

L'école pour Fr. 210'192.70, l'EMS pour Fr. 2'931'003.50, décalage entre prévisions, réalisations et facturation.

Approvisionnement et alimentation eau potable Fr. 1'603'330.95, (Coût des réalisations inférieures aux prévisions pour le chemin du Noiret -136'000.-, Tabac-Rhône -353'000.-, Réservoir -117'000.-, Station de pompage de Collombey-le-Grand -587'000.- et rue de la Gare suite à un départ tardif du chantier, coûts reportés sur 2015 pour 378'000.-)

Assainissements et traitement des eaux usées pour Fr. 2'109'891.- (Non réalisation de la Station de pompage pour la raffinerie -298'000.-, Coûts des réalisations inférieures aux prévisions Tabac-Rhône par la suppression des Stations de pompage privées -1'302'000.-, Planification de l'assainissement de

CONSEIL GENERAL

la Step -105'000.- et rue de la Gare suite à un départ tardif du chantier, coûts reportés sur 2015, -436'000.-). Réalisations en-dessus des prévisions.

Décompte final du torrent des Glariers pour Fr. 534'970.50, décalage entre les montants budgétisés, la réalisation et la facturation. Ce dépassement est toutefois subventionné à 75 %. La non-réalisation de tous les investissements budgétisés est normale, car il n'est pas toujours possible de respecter les calendriers, compte tenu des aléas des procédures et des conditions de réalisation. La Cogest relève simplement que les investissements non réalisés devront pour la quasi-totalité être réalisés en 2015, car il s'agit d'investissements nécessaires. En d'autre terme, la commune ne pourra pas y échapper. Donc ces montants doivent être intégrés dans les prochains exercices ; il n'y a donc pas d'embellie à entrevoir puisqu'il ne s'agit que de simples reports.

2.2 Questions concernant les comptes 2014 et réponses du Conseil municipal : La Cogest a adressé toute une série de questions au Conseil municipal. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contre-coup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum, chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question. Les questions d'ordre général ont été posées et les réponses apportées sont reproduites ci-après :

- Pour l'EMS, aucun amortissement n'a été fait en 2014, sur quel montant d'investissement cet amortissement aurait dû être fait ?? Fr. 11'898'996.50, soit environ 1,2 millions d'amortissements.

- Quelle est l'augmentation de la charge salariale en 2014 pour le personnel communal ?

Par rapport au budget 2014 de 6'709'700.00 (budget 2013 6'740'300) les charges de personnel sont de 6'589'075.90 (comptes 2013 6'323'604.45). Soit pour 2014 en dessous de 120'624.00 par rapport au budget ou -1.8 %. Par rapport aux comptes 2013, selon décomptes AVS, le total des salaires déclarés est de Fr. 213'839.-- pour 2014. C'est-à-dire les incidences liées aux engagements planifiés et aux remplacements (congé maternité, accident et maladie). Par rapport aux remplacements à noter que les indemnités journalières encaissées sont de Fr. 51'200.-- par rapport à un budget 2014 qui prévoyait 5'000.--. En complément les chiffres des équivalents plein temps donnés en séance équivalent plein temps 2013: 61,73 et équivalent plein temps 2014: 61,48. L'augmentation de la charge salariale, compte 30 par nature pour les comptes, (c'est là que c'est faux) d'investissement, c'est de fonctionnement est d'environ 4 %.

-Les pavillons scolaires inutilisés ont-ils trouvé preneur ? La réponse est : non pour l'instant, mais en séance M. Buttet Yannick nous informe que des contacts sont toujours en cours pour trouver des repreneurs, dont certains biens avancés. Les réponses concernant les rubriques des comptes de fonctionnement et d'investissement se trouvent dans une annexe au présent rapport.

2.3 EMS: La Cogest se pose beaucoup de questions en lien avec l'EMS. Pas vraiment s'agissant des comptes 2014, puisque l'exercice se solde avec un bénéfice de Fr. 57'747.--. Ce qui inquiète la Cogest, c'est la mise en place de la nouvelle structure, suite au déménagement du home Les Dents-du-Midi, dans les nouveaux locaux sis sous l'église à Muraz, home qui s'appelle désormais La Charmaie. En effet, bien que l'exploitation ait commencé depuis avril 2015, à ce jour aucun budget n'a pu être adopté pour 2015. Tout aussi préoccupant est la façon dont le Conseil municipal a traité les investissements faits en 2014 pour l'EMS. Il n'a pas respecté la loi en matière d'amortissements. En effet, le Conseil municipal n'a procédé à aucun amortissement pour 2014, alors que l'OFinco (ordonnance sur la gestion financière des communes) oblige un amortissement de 10 % (art. 51 OFinco). Ce fait a bien sûr été relevé par l'organe de révision, lequel a dû en informer l'Etat. Bien que l'article 52 OFinco autorise l'Etat à accorder des dérogations à ce principe, pour des raisons économiques, selon notre connaissance, le Conseil municipal n'en a pas fait la demande à l'Etat.

CONSEIL GENERAL

Selon le rapport de l'organe de révision, le Conseil municipal a justifié son choix parce que d'une part le bâtiment n'était pas terminé au 31.12.2014 et que d'autre part le bâtiment devrait être transféré à sa valeur de construction en 2015 dans une société anonyme.

La Cogest ne peut pas cautionner la façon de procéder du Conseil municipal pour les raisons suivantes : certes la Cogest, dans son rapport sur l'agrandissement des Perraires, préconisait pour le calcul des frais de fonctionnement « un remboursement du crédit d'engagement sur la durée de vie du bâtiment. Cette dernière est estimée à ~30 ans car ensuite certains coûts de rénovation élevés peuvent déjà apparaître ». Mais cette phrase était immédiatement suivie par une remarque liée à la capacité d'autofinancement de notre commune, puisque nous précisions "Pour ce faire, la commune devra retrouver au plus vite une marge d'autofinancement plus élevée ». Or, il ressort du plan quadriennal que les marges d'autofinancement prévues pour les prochains exercices ne permettront pas de faire face à nos investissements. Pire, non seulement notre commune va continuer à s'endetter, mais nous avons un découvert de fortune planifié pour 2017 ; en tous les cas, cela ne justifiait pas de ne pas procéder à aucun amortissement. Selon les plans d'investissement, il n'était pas prévu que le bâtiment soit terminé à la fin 2014 ; en tous les cas, le Conseil municipal, compte tenu de l'avancement des travaux, ne pouvait pas ignorer que ceux-ci dureraient jusqu'en 2015. Surtout qu'il restait plus de 8 millions de francs de travaux à effectuer dans l'EMS à la fin 2014 ; le fait que les locaux liés à l'exploitation de l'EMS devraient être transférés dans une société anonyme, n'est pas un élément pertinent à nos yeux ; le fait de ne pas avoir procédé aux amortissements obligatoires, sans demander de dérogation à l'Etat, contrevient aux principes comptables de clarté, de sincérité, d'annualité et d'universalité (articles 12 à 14 OFinco). Par ailleurs, la Cogest est étonnée que le Conseil municipal n'ait pas profité de la mise en route de l'EMS dans les nouveaux locaux, pour procéder à ce moment-là à la mise en place de la nouvelle structure juridique, soit le passage d'une fondation à une société anonyme ; la Cogest relève que plus le temps s'écoule plus cela risque de poser des problèmes pratiques ; elle se demande comment cela se fera concrètement, notamment compte tenu du fait que la nouvelle école de Muraz et l'EMS sont sis sur une seule parcelle, et que les locaux sont imbriqués les uns dans les autres. La Cogest ne comprend pas l'intérêt de ne pas avoir comptabilisé les amortissements conformément à la loi, si ce n'est d'améliorer (momentanément) l'image financière de notre commune ; en effet, comme il nous a été informé lors de notre rencontre avec le Conseil municipal, cette opération sera financièrement neutre pour les comptes de la commune. En effet, lors du passage des biens (immobiliers et mobiliers) à la future société anonyme, la fortune de la commune sera amputée d'un plus gros montant que si elle l'avait au préalable amorti. Lors de nos discussions, certains membres de la Cogest se sont même posés la question s'il ne fallait pas que la commune rectifie ses comptes en conséquence. Compte tenu du fait qu'il nous a été dit qu'il s'agissait d'une opération neutre et que la société anonyme serait créée au plus tard avant la fin de l'année 2015, compte tenu également des incertitudes liées à la mise en place de cette structure, notamment quant à ses impacts réels sur les comptes communaux, la Cogest ne voit pas d'autre choix que d'attendre que les promesses du Conseil municipal se réalisent. La Cogest ne peut que réitérer la recommandation qu'elle a émise dès son entrée en fonction, à savoir que l'exploitation de l'EMS devra être autofinancée. A ce stade, la Cogest reste dubitative.

2.4 Indicateurs financiers: Les indicateurs financiers confirment les chiffres du budget, aucune amélioration par rapport aux comptes 2013. Au contraire, tous les indicateurs se dégradent. Concernant le taux des amortissements ordinaires, nous ne cautionnons pas le non-respect par le Conseil municipal du taux d'amortissement obligatoire de 10 %. Nous ne comprenons pas l'intérêt de ce non-respect. Pour l'endettement net par habitant, qui se situe à Fr. 4'449.- pour 2014, alors qu'il était déjà à Fr. 3'341.- pour 2013, on se trouve proche d'un endettement important. (A partir de Fr. 5'000.-). La Cogest partage l'avis de l'organe de révision s'agissant de l'intégration des engagements envers les financements spéciaux dans le calcul de l'endettement communal. En fonction des plans

CONSEIL GENERAL

financiers en notre possession, on ne va pas dans le bon sens, la situation financière se péjore d'année en année. Et en plus pour l'EMS, on ne peut pas être rassuré en l'absence du budget 2014. La Cogest partage l'avis de l'organe de révision qui dans la conclusion de son rapport mentionne : Selon les documents en notre possession, les investissements à venir sont importants. De nouvelles ressources devraient permettre d'augmenter la marge d'autofinancement sans pour autant permettre une couverture complète de ces nouvelles dépenses. Cela aura pour conséquence la diminution de la fortune communale. La planification financière quadriennale reste un outil à privilégier afin d'éviter de mauvaises surprises et un éventuel découvert au bilan.

3. Recommandation de la Cogest : La Cogest recommande, par 5 voix contre 2, aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2014 tels que présentés. Lors de la séance, un membre était absent et le Président, comme à l'accoutumée, n'a pas voté.

4. Vote final: Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

5. Conclusions et remerciements: La Cogest a apprécié les échanges francs et directs, mais toujours courtois, qu'elle a eus avec le Conseil municipal. La Cogest relève aussi la rapide mise à disposition des documents demandés. Elle remercie aussi l'administration pour le bon accueil réservé aux commissaires lors de leur passage en son sein. Si les comptes 2014 peuvent être approuvés, le défi qui attend notre commune reste de taille. Comment faire pour éviter de devoir établir un plan d'assainissement dès 2017, compte tenu du découvert prévisible de notre fortune, en fonction des investissements projetés. La Cogest remercie le Conseil municipal d'avoir accepté de la rencontrer à la fin août 2015, avant qu'il n'établisse son budget 2016. La Cogest, dont l'enthousiasme et le très bon état d'esprit qui règne en son sein n'ont pas faibli depuis son entrée en fonction, continuera de se mettre au service du plénum pour remplir au mieux sa mission. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le rapporteur. J'invite l'organe de révision la fiduciaire Nofival par Lionel Coutaz à nous faire part de son rapport.

Ok, c'est bon? Merci. Alors en notre qualité de réviseur, nous avons vérifié conformément aux articles 83 et suivant la loi sur la commune du canton du Valais, la comptabilité et le compte de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. La responsabilité de l'établissement du compte incombe au Conseil municipal ici présent. Notre mission consiste à vérifier et à y mettre une appréciation sur le compte, à vérifier l'évaluation des participations et des autres éléments, à émettre une appréciation sur l'endettement de la commune et sa capacité de faire face à ses engagements. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance. Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Selon notre appréciation, la comptabilité, le compte ainsi que l'évaluation des participations sont conformes à la loi et aux règlements sauf pour le taux global des amortissements de 7,7% qui est inférieur au taux global de 10 % stipulé dans l'article 51 de l'ordonnance sur les finances communales. Nous vous recommandons d'approuver le compte qui vous est soumis présentant un excédent de dépenses de 3'141'147.35 millions, une fortune nette au 31 décembre 2014. En complément nous précisons que l'entretien final avec le Conseil municipal il a eu lieu, l'endettement net de la commune est mesuré, que par rapport à l'exercice précédent il a augmenté, mais que selon notre appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Voilà, merci.

Merci Monsieur le réviseur. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur les comptes 2014. Je passe tout d'abord la parole aux chefs de groupes. Y a-t-il un chef de groupe qui veut s'exprimer? M. Vuille.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille, pour le PLR, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues, en préambule, je tiens à relever le problème lié à la réception du rapport de la Cogest. Certains élus n'ont reçu le rapport que mercredi passé, soit en ne respectant pas notre règlement, qui prévoit la réception des rapports 10 jours avant la séance plénière. D'autre part, les Conseillers généraux de la Cogest n'ont pas reçu la version finale du rapport par courrier postal, contrairement à la décision du Bureau. Notre groupe espère que ces points seront corrigés à l'avenir.

Sur les comptes 2014, le groupe PLR constate comme tout le monde que ceux-ci sont mauvais, en particulier la marge d'autofinancement insuffisante qui s'élève à 1,17 millions. Si l'on entre dans le détail des charges de fonctionnement, on s'aperçoit que l'économie réalisée sur la rubrique « Biens, services et marchandises » correspond à ce qui avait été demandé par ce plénum et refusé par la municipalité. Dans les faits, on parle quand même d'une augmentation de Fr. 300'000.- de charges supplémentaires pour cette rubrique, par rapport à 2013. Centraliser les achats doit être une piste à suivre. Un point nous a également surpris. Lors du dernier plénum, le Président de la municipalité a affirmé que les employés de la commune étaient soumis, en ce qui concerne le 2ème pilier, à la primauté des prestations et non des cotisations. Or, c'est la réponse inverse qui ressort des questions posées par la Cogest à la municipalité. Monsieur le Président, qui devons-nous croire ? Est-ce une imprécision ? Si l'on discute d'éléments dans ce plénum sans preuve sous les yeux, nous nous devons d'être précis et exacts. Merci de nous donner aujourd'hui la bonne réponse à cette question.

Le groupe PLR félicite la municipalité pour le marché des terroirs, qui laisse un bénéfice. C'est ce genre de piste qu'il faut privilégier pour améliorer l'image de la commune tout en lui rapportant de l'argent.

Le Président de la commune semble confiant dans la presse sur l'amélioration de la situation financière pour 2015. Notre groupe s'inquiète plutôt de voir qu'avec des propositions d'économie qui n'ont pas passé la rampe du budget, une marge d'autofinancement qui restera toujours insuffisante et le cas Tamoil qui ne pouvait être anticipé, la réalité financière sera sans doute plus difficile que prévue à l'avenir. Une fois de plus, notre groupe attire l'attention de ce plénum sur le fait que des mesures drastiques d'économie devront être prises sur le budget 2016, tandis qu'un plan d'assainissement est toujours d'actualité pour 2017.

Mais le point qui nous a le plus choqués, c'est que le Conseil municipal n'ait pas respecté l'amortissement légal obligatoire de 10 %. Fait rarissime, l'organe de révision en a fait la remarque dans son rapport et devra dénoncer ce fait au canton, lequel ne manquera pas de remettre la commune à l'ordre. Le groupe PLR ne comprend pas la décision du Conseil municipal. Lorsqu'on nous parle d'améliorer l'image de la commune comme objectif de législature, quel est l'intérêt de se faire blâmer par le canton en décidant d'entrer dans l'illégalité ? De plus, la commune n'a même pas demandé une dérogation alors que cette possibilité existe ! Enfin, pourquoi les comptes n'ont pas été corrigés une fois que l'organe de révision l'a rappelée à l'ordre ? Le groupe PLR ne peut souscrire à l'attitude désinvolte de la commune par rapport à la loi. D'autant plus que l'on n'est pas certains aujourd'hui concrètement que la SA pour l'EMS soit une réalité en décembre 2015. Quid si elle se fait en janvier 2016 ou si elle ne se fait pas du tout ? Va-t-on rattraper d'un coup des amortissements importants de plusieurs années ? C'est jouer avec le feu que d'agir ainsi. Les comptes doivent respecter les principes de clarté et d'exactitude. Or, le Conseil municipal est en train de fausser la réalité financière de la commune. Nous sommes passés à Fr. 4'449.- d'endettement net par habitant, selon les comptes qui nous sont présentés, ce qui nous laisse encore dans un endettement mesuré. Mais si l'on tenait compte de la réalité, à savoir si l'on rajoutait le 1,2 millions d'amortissement légal et si l'on intégrait également les engagements spéciaux, il semble que les comptes exacts feraient apparaître l'endettement comme supérieur à Fr. 5'000.-, soit un endettement important. Les Conseillers généraux PLR ne peuvent approuver des comptes qui ne sont pas conformes à la loi. La municipalité doit montrer l'exemple en matière de respect de l'ordre juridique, c'est une question de

CONSEIL GENERAL

crédibilité vis-à-vis du citoyen qui, lui, doit respecter la loi et payer ses impôts. Le groupe PLR entre donc en matière sur les comptes, mais ne pourra soutenir des comptes non-conformes à la loi. Ceux-ci doivent être corrigés pour représenter la réalité financière de la commune. Au vote final, notre groupe ne pourra donc accepter les comptes 2014 tels qu'ils sont présentés ce soir. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vuille, y a-t-il un autre chef de groupe qui veut s'exprimer?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, pour l'ADG. Monsieur le Président de la commune, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil général, chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs, en premier lieu, nous tenons à mentionner qu'en général les comptes 2014 sont proches du budget, ce qui démontre un travail consciencieux de notre municipalité. Nous tenons également à féliciter la qualité du rapport de la commune qui fut une aide précieuse pour l'analyse des comptes. Malheureusement, malgré les efforts que notre commune a consentis pour diminuer les charges de fonctionnement, par rapport au budget (-4%), nous constatons que notre situation financière est peu réjouissante. En effet, notre marge d'autofinancement s'élève à 1'172'000 millions, donc 164 de plus par rapport au budget mais ce qui est nettement insuffisant comparé à la marge d'autofinancement souhaitée qui devrait s'élever à environ 4 millions. Du reste notre Président, M. Yannick Buttet l'a souligné dans l'article paru le 9 juin, dans le Nouvelliste. Les autres indicateurs financiers ne sont pas bons non plus, comme nous le pressentions lors de l'analyse du budget. Le degré d'autofinancement est insuffisant, comme on l'a déjà dit, le taux d'amortissement ne s'élève qu'à 7,7 %. Notre commune n'a pas respecté, volontairement, la loi en matière d'amortissement. L'OFinco, comme vous l'avez compris, oblige un amortissement de 10 %. C'est expliquer que l'EMS devrait être transféré dans une SA d'ici fin 2015 et ainsi notre commune a décidé de ne pas amortir le 10 % des 11'898'996 millions, soit un montant de 1,2 millions. Ceci entraîne donc un taux d'amortissement global de 7,7 %, contre les 10 % exigés par la loi. Nous ne cautionnons pas cette procédure et resterons attentifs à l'avenir afin de ne plus être confrontés à cette situation. L'endettement net par habitant se monte à Fr. 4'449.— comme vous l'avez aussi entendu, mais ça se rapproche dangereusement des Fr. 5'000.--, qui est une limite considérée comme un endettement important. A part cet endettement qui s'accroît, nous avons une baisse importante des rentrées fiscales concernant l'impôt sur le revenu et le capital des personnes physiques. En effet nous enregistrons une baisse de Fr. 400'000.- par rapport à 2013 alors que notre population a augmenté de presque 300 personnes ! Concernant l'EMS, nous devrions, d'ici la fin de l'année, le transférer dans une SA. Etant l'unique actionnaire, la commune devra couvrir un éventuel déficit. Nous déplorons le fait, qu'à ce jour, le budget 2015 ne soit pas encore établi. Il est impératif d'en établir un au plus vite afin de pouvoir anticiper de mauvaises surprises. Nous regrettons également que la structure Crèche-UAPE n'ait pas répondu aux attentes espérées suite à l'introduction de la nouvelle tarification. En effet le coût net par place supporté par notre commune est de Fr. 11'717.71 contre 10'507.00 en 2013, soit une augmentation de Fr. 1'210. — par place. La participation communale représente donc 59,22 % contre 51,91 %. En résumé, la situation de notre commune est très préoccupante, car il nous reste encore différents investissements à réaliser (STEP, Caserne des pompiers, Nouveau tracé de l'AOMC etc...) sans compter les investissements courants. Notre marge d'autofinancement, même si elle s'améliorera quelque peu, ne pourra en aucun cas couvrir ces dépenses. Ceci entraînera donc une diminution de notre fortune. Dans un avenir proche (2017) nous nous retrouverons avec un découvert au bilan si l'on ne trouve pas rapidement des solutions pour faire des économies et amener de nouvelles recettes. Chaque citoyen devra accepter

CONSEIL GENERAL

ces différentes mesures même si elles ne sont pas toujours évidentes, mais elles permettront d'améliorer la santé financière de notre commune. Nous devons pouvoir nous baser sur un plan quadriennal pointu que nous transmettra le Conseil municipal. Ce plan quadriennal devra être analysé méticuleusement afin de pouvoir anticiper au mieux l'avenir de Collombey-Muraz. Un grand défi nous attend tous. Nous devons travailler ensemble, tous partis confondus, afin de trouver les bonnes solutions afin d'éviter ce découvert prévu en 2017.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, vous entrez en matière donc. Merci. Autre chef de groupe ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, le groupe PDC s'est penché sur le dossier des comptes 2014 avec une attention toute particulière. Nous constatons avec satisfaction que les comptes sont en adéquation avec le budget voté par cette assemblée. Les charges de fonctionnement sont inférieures au budget et les recettes sont en légères hausse. Grâce au travail effectué par la municipalité sur les comptes nature 31, la marge d'autofinancement a été améliorée. Il n'en reste pas moins que les finances communales sont dans une période critique. Nous encourageons donc vivement la municipalité à poursuivre ses efforts pour équilibrer les comptes et pouvoir continuer à faire face à ses engagements. Le groupe PDC relève le travail de qualité effectué par la Cogest et la remercie pour son rapport. Nous acceptons bien évidemment l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, le chef de groupe UDC.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC, je prendrai la parole un peu plus tard dans les discussions. Nous acceptons d'entrer en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, quelqu'un dans l'assemblée conteste-il l'entrée en matière sur les comptes 2014? Ce n'est pas le cas, l'entrée en matière étant acceptée, nous allons passer à la discussion de détail. Nous allons passer en revue le message du Conseil municipal, le rapport de la fiduciaire, les annexes et divers, les comptes de fonctionnement puis les comptes d'investissement. Pour être plus pragmatique je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels, par contre le vote final aura lieu en bloc. J'ouvre la discussion de détail. Nous prenons le message du Conseil municipal à l'intention du Conseil général, avez vous des remarques ou des questions? Ce n'est pas le cas, s'agissant de l'aperçu des principaux éléments du compte annuel 2014 de la page 11 à 26, avez vous des remarques ? Ce n'est pas le cas, s'agissant des amortissements, des crédits d'engagement et des crédits complémentaires de la page 27 à 30 avez vous des remarques? Ce n'est pas le cas, s'agissant du bilan au 31 décembre 2014 de la page 111 à 114 avez-vous des remarques? Ce n'est pas le cas, s'agissant du rapport de l'organe de révision de la page 115, avez vous des remarques? Ce n'est pas le cas, s'agissant des annexes et divers de la page 117 à 127 avez-vous des remarques? Ce n'est pas le cas. Nous passons aux comptes de fonctionnement. 0 l'administration générale page 32 à 36. 1) sécurité publique page 37 à 44. 2) Enseignement et formation page 45 à 51. 3) Culture, loisirs et culte page 52 à 62. Oui, madame Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui, Natercia Knubel pour le PDC, j'aurais une question, un éclaircissement. Le compte 309.301.00 à la page 55, personnel manifestation. Qu'est-ce que ça englobe?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Burdet ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Mme Geneviève Burdet-Défago : Geneviève Burdet pour le Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. C'est les personnes qui viennent aider lors des manifestations qui font des heures à travailler pendant la journée ou la soirée, c'est leur rémunération voilà. Par exemple comme au 1er août, les personnes viennent, ils sont payés Fr. 22.-- de l'heure et lorsqu'ils dépassent 8 heures, la 9ème heure il y a un forfait de Fr. 200.00 qui est octroyé. Et cette somme a été donc cette façon de procéder, c'est parce que toutes les manifestations bien avant, ils ont commencé à avoir de la peine à avoir des bénévoles qui viennent aider. Le bénévolat se perd de plus en plus donc ils ont trouvé ce système, ils avaient mis en place ce système. Donc au moment où il a été mis en place, après de revenir en arrière pour dire aux gens "et bien non, vous ne serez plus payés voilà", il y a énormément de difficultés de trouver des âmes charitables, c'est pour ça que déjà la dernière fois je vous en avais parlé. J'ouvre la porte à vous tous si vous voulez venir comme bénévoles, nous prenons dans toutes manifestations que nous organisons. J'espère avoir répondu à votre question.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui, toujours Natercia Knubel pour le PDC, alors j'aurais une demande à faire, est-ce que ce serait possible que dans le "Colombes & Murailles" il ne figure pas le mot "les manifestations communales n'existeraient pas sans la présence obligatoire des bénévoles". Parce que du moment qu'ils sont défrayés c'est plus des bénévoles. Merci.

Intervention Mme Geneviève Burdet : Tout à fait. Voilà on essaie de dire mais je pense ça a glissé comme ça le mot alors toutes nos excuses. Mais ça sera fait pour la prochaine fois. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions pour culture loisir et culte ? Ce n'est pas le cas.

4) santé page 63, ce n'est pas le cas. 5) prévoyance sociale pages 64 à 70. Oui Mme Cretton !

Intervention de M. Nathalie Cretton : Oui alors Nathalie Cretton, alors j'ai un petit peu regardé le compte de fonctionnement de la crèche garderie et UAPE et je constate que les charges enregistrent une diminution des Fr. 7'000.-- par rapport au budget diminution de Fr. 56'000.-- par rapport au compte 2013. On se dit que c'est une bonne nouvelle. Mais par contre en analysant de plus près nous remarquons que nous avons effectué un amortissement comptable inférieur de Fr. 50'000.-- par rapport au budget 2014. De ce fait, si l'on veut comparer réellement les charges des comptes 2014, les charges se monteraient à 2'776'000 millions, avec le budget et on constaterait ainsi une augmentation des charges de Fr. 43'000.-- et non de simplement une diminution de Fr. 7'000.--. Il est à mentionner entre autre, que nous enregistrons une augmentation de Fr. 51'000.-- par rapport au budget pour les charges du personnel. Est-ce qu'il y a eu un engagement supplémentaire dans le personnel ? Concernant les recettes, nous enregistrons une augmentation de Fr. 22'000.-- par rapport au budget. Si l'on regarde de plus près, on constate une diminution de la participation des parents de Fr. 59'000.-- par rapport au budget. Dans le rapport de la commune, il est relevé que l'entrée en vigueur de cette tarification au mois d'août a pour conséquence une légère baisse des rentrées prévues. Est-ce que Fr. 59'000.-- sont considérés comme une légère baisse ? Heureusement, par contre, nous pouvons nous réjouir d'avoir reçu des subventions cantonales de Fr. 52'000.-- supérieures au budget 2014. Pour l'instant, nous ne voyons donc aucun signe d'amélioration concernant ce poste. Il sera donc nécessaire de bien analyser les comptes 2015, car c'est durant cette

CONSEIL GENERAL

année-là que le Conseil municipal nous promet que les effets de l'introduction de la tarification forfaitaire se feront ressentir concrètement. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au Vice-président de la municipalité M. Olivier Turin !

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Donc vous avez effectivement résumé la situation des structures jeunesse des comptes 2014 qui mérite effectivement quelques éclaircissements du point de vue des rentrées financières. Je suis aussi, merci Yves de faire un petit zoom avant. Donc alors l'augmentation des charges augmente moins que la fréquentation. On a eu une augmentation d'effectif mais Fr. 15'000.- d'augmentation de masse salariale et Fr. 30'000.-- l'augmentation des rentrées. Cette augmentation de personnel de 35 % est liée à la fréquentation mais augmente moins que la participation financière des parents. Donc on ne coûte pas plus cher que 2012 mais même si on a eu moins de participation de la confédération comme c'était d'ailleurs déjà budgeté dans le budget 2014 vous êtes d'accord. Donc les causes. Les causes que ces comptes sont encore en 2014 à la hauteur des prévisions du budget, enfin des prévisions par rapport à la forfaitisation des rentrées financières au sein des structures jeunesse, vous ont effectivement été expliquées dans le rapport de mi-législature qui vous avez été donné dernièrement. Mais je vais vous donner quelques précisions. D'abord que les structures jeunesse qui se remplissent et n'arrivent d'ailleurs plus à satisfaire toutes les demandes sur certains jours, on a donc une liste d'attente. Pourquoi je vous dis ça ? Simplement parce que les enfants qui sont domiciliés hors communes, il y en avait encore en 2013 ne sont plus acceptés aux structures jeunesse. Ces enfants hors communes rapportaient jusqu'en 2013, Fr. 30'000.-- aux structures jeunesse. Forcément on est ici à Fr. 115.50 par jour et puis dès lors que des enfants sont domiciliés sur la commune et bien forcément c'est beaucoup moins. Donc premier élément, on a perdu là Fr. 30'000.-- Deuxièmement, les effets des allègements fiscaux sur les familles, cette fois-ci on les ressent bien c'est effectivement extrêmement difficile d'estimer les effets réels de ces allègements sur les structures. L'effet concret c'est que les parents ont déclaré sous chiffre 2600 moins qu'auparavant. Maintenant, on ne va pas s'arrêter là, finalement on a essayé quand même d'estimer l'effet concret, combien ça a fait de baisse cet allègement fiscal. On a pu essayer d'extrapoler en comparant avec l'ARPAJ. L'ARPAJ à 1'064'886 millions d'heures de garde payées. Le budget de l'ARPAJ était nettement plus ambitieux. Il est beaucoup plus aisé de tirer des courbes avec l'ARPAJ parce que c'est une structure qui est mature. Si on compare les courbes prévues et les courbes effectives, on peut chiffrer la différence qui peut s'expliquer en grande partie par l'effet de l'allègement fiscal. En l'occurrence, on l'estime à Fr. 50'000.-- pour l'ARPAJ. Maintenant si on extrapole aux structures jeunesse, les structures jeunesse dont les rentrées financières sont de 700, heu je n'ai pas noté le chiffre mais c'est à peu près Fr. 740'000.-- on arrive, on a fait le calcul, entre 25 et Fr. 30'000.-- de conséquences des allègements fiscaux. On arrive donc entre ces deux déjà entre 50 et Fr. 60'000.00 de moins, de recettes en moins. Maintenant, un troisième aspect, vous l'avez dit je vais quand même le répéter et le compléter. Le tarif forfaitaire a débuté en août 2014. Donc vous l'avez aussi entendu lorsque vous avez tous et toutes accepté le contrat que le tarif était lissé sur 12 mois. Dès lors qu'un tarif est listé sur 12 mois, les rentrées entre août, septembre octobre novembre décembre sont moindre. Mais simplement ce sera compensé en 2015. Vous comprenez bien que c'est en juillet 2015 qu'on va voir l'effet réel de ces rentrées supplémentaires. Les prévisions pour juillet 2015, en regard des contrats en cours, font ressortir une rentrée d'au minimum Fr. 60'000.-- C'est là où on aura finalement la hausse des rentrées c'est sur juillet, pourquoi juillet ? Vous le savez c'est simplement parce que les structures jeunesse sont fermées ou quasiment fermées donc sur

CONSEIL GENERAL

cette période-là sur ce mois-ci et bien finalement comme on a lissé c'est là qu'on a les Fr. 60000.-- en plus. Voilà un petit peu. Vous l'avez bien compris c'est à cause des lissages annuels qu'on arrive finalement à des rentrées financières qui sont disons comme annoncé d'ailleurs, moindre qu'espéré en 2014. Voilà donc je pense que en tout cas je trouve même malgré les conséquences des allègements fiscaux et puis également, mais une conséquence logique c'est de refuser des enfants hors communes finalement on a des rentrées qui sont tout à fait acceptables. Lors de la mise en place du contrat, j'avais annoncé un chiffre de 16 %. Pourquoi 16 % ? Parce que Monthey avait réussi à atteindre 16 % d'augmentation avec le contrat. Finalement maintenant on se rend compte, Cécile Bourban qui est dans cette salle ce soir, notre directrice des structures jeunesse pourra aussi l'attester on peut être beaucoup plus optimistes. 16 % c'est le minimum du minimum on aura certainement davantage. Mais il faudra effectivement intégrer au budget 2015 2016 pardon, cette problématique de l'allègement fiscal qui devra justement, qui sera un nouveau paramètre qu'on n'avait pas pris en considération jusqu'à maintenant. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui Mme Cretton, juste avant, une petite remarque, si vous pouvez, donnez-nous les numéros de comptes si vous pouvez, qu'on sache à quoi ça fait référence.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui mais c'est parce que c'était des charges globales.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mais si vous avez, des fois vous avancez des chiffres, dites nous les références comme ça les Conseillers généraux peuvent tout de suite se rendre compte de quoi il s'agit. S'il vous plaît.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui alors, toujours Nathalie Cretton donc je vous remercie pour ces explications ce qui me laisse un petit peu perplexe, c'est de me dire qu'on comptait sur des rentrées, donc des recettes concernant des enfants placés hors domicile c'est-à-dire que maintenant on a un manque à gagner Fr. 3000.-- comme j'ai compris puisqu'il y a moins d'enfants qui viennent hors commune donc je me demande, je me pose la question de savoir comment on a anticipé ça. En plus on savez très bien qu'on n'allait plus recevoir les subventions fédérales donc il fallait aussi anticiper. Mais autrement pour les explications c'est bon je me plancherai sur les comptes de 2015 pour voir l'effet de cette tarification. Merci.

Intervention de M. Olivier Turin : Monsieur le Président, juste peut-être un petit complément. Effectivement on ne va pas commencer à spéculer sur, ça on ne pouvait pas le savoir s'il y aurait moins d'enfants qui venaient de l'extérieur. Effectivement ces structures connaissent finalement un succès logique et puis c'est vrai que maintenant on a une file d'attente, donc forcément les enfants hors communes ne peuvent pas être acceptés. Peut-être aussi je vais juste revenir aussi sur un élément que vous avez dit c'était par rapport à l'amortissement comptable qui est passé de 550'000 à 500'000. Vous le savez que ces amortissements sont linéaires, ils sont effectués sur les charges résiduelles, et c'est tout simplement pour ceci qu'on est, qu'on a baissé de Fr. 50'000.-- Ensuite par rapport à la part fédérale on le savait. On le savait parfaitement, d'ailleurs on l'a budgété. On a jamais promis lorsqu'on a mis en place les tarifs forfaitaires qu'un pourcentage par rapport à la part communale on a simplement voulu augmenter la part que les parents payent dans ce fonctionnement. D'ailleurs dans ces fromages, on voit très bien aussi on voit parfaitement dans la part des parents, prenons simplement 2013 2014 on voit une augmentation qui passe de 718'000 à 746'000. Et vous verrez l'année prochaine ça sera encore davantage.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. D'autres questions pour la prévoyance sociale ? Ce n'est pas le cas.

6) trafic page 71 à 75. Ce n'est pas le cas. 7) protection et aménagement de l'environnement, page 76 à 84. Ce n'est pas le cas. 8) économie publique page 85 à 87. Ce n'est pas le cas.

9) finances et impôt page 88 à 92. Ce n'est pas le cas. S'agissant des pages 93 à 97, avez-vous des remarques ou questions ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au compte d'investissements.

Administration générale page 100.

2) enseignements et formation, page 101.

5) prévoyance sociale page 102.

6) trafic page 103.

7) protection et aménagement de l'environnement page 104 à 106.

8) économie publique page 107. S'agissant des pages 108 et 109 avez-vous des remarques ou questions? Ce n'est pas le cas. Nous entamons donc le débat final. Y a -t-il encore des questions ou des remarques ? je vous passe la parole. M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Schmid ADG. Au niveau des comptes si le résultat est conforme au budget, d'importantes différences sont constatées à l'intérieur des différentes rubriques. Les perspectives ne sont pas bonnes. Les mesures prises à ce jour sont insuffisantes et ne permettent pas d'inverser la spirale négative de l'endettement. On nous annonce un pic d'investissement pour l'année 2014 alors que le plan quadriennal nous donne des investissements toujours supérieurs à la marge d'autofinancement. L'endettement va donc continuer à augmenter. Le transfert de l'EMS dans une SA améliore certains indicateurs financiers, notamment au niveau de l'endettement par habitant mais ne résout pas le problème de fond qui est l'augmentation continue de notre endettement. Le Conseil municipal s'est engagé à diminuer les subventions pour les soins dentaires, on entend parler d'autofinancement pour l'EMS, il est également discuté d'autofinancer l'ouverture de la crèche en été et de fortes pressions se font sentir pour augmenter les tarifs des structures jeunesse. Personnellement, je ne suis pas partisan des autofinancements à tout va qui frappe de plein fouet les familles et d'une manière plus générale la classe moyenne. Nous devons soutenir en premier lieu une augmentation d'impôt qui répartit les charges sur l'ensemble de la collectivité plutôt que sur les familles. On ne peut pas refuser des comptes sous prétexte qu'ils ne seraient pas bons ou qu'ils ne respecteraient pas le budget. Les seules raisons qui le permettent sont la constatation d'irrégularités, des documents pas présentés ou des normes comptables pas respectées. Dans le cadre du contrôle des droits de mutations et des intérêts rémunérateurs, la Cogest a demandé la mise à disposition des classeurs et décomptes y relatifs. On nous l'a refusé sous couvert du secret fiscal. Après le refus de transmettre le détail des salaires avec la conclusion que l'on sait, on étend le domaine du non-contrôle. Comme dans le cas des salaires il est à craindre qu'au niveau fiscal certaines personnes puissent bénéficier de certains privilèges. Dans les affaires fiscales qui ont secoué le canton ces derniers mois, le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a déclaré, je cite : « Nous avons donné toutes les informations sous le signe de la confidentialité. Même les noms ont été donnés. Il n'y a rien à cacher. Les membres de la commission sont soumis au secret de fonction et au secret fiscal. Ma philosophie consiste à donner toutes les informations aux organes de surveillance». Voilà quelle devrait être l'attitude de notre exécutif et ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne le respect des normes comptables, les comptes communaux ne respectent pas les exigences de l'Ofinco, qui stipulent à l'art. 51 que le patrimoine administratif doit être amorti de 10 %. La commune déroge à ce principe en n'amortissant pas l'EMS, en argumentant que celui-ci n'est pas terminé et qu'il devrait être transféré à sa valeur de construction dans une société anonyme.

CONSEIL GENERAL

Cependant comme l'indique l'organe de révision le taux global devrait être maintenu à 10 % c'est-à-dire que l'amortissement devrait être fait sur d'autres positions pour compenser la non-comptabilisation sur le poste EMS. Le non-respect de l'ordonnance cantonale par les communes fera l'objet d'une remarque de l'administration cantonale afin que la commune applique ce taux de 10 %. Tous les indicateurs financiers se péjorent d'année en année. Le dernier plan quadriennal mentionne pour les 4 années à venir des investissements supérieurs à la marge d'autofinancement. Ce qui indique un endettement continu. Ces incertitudes ne nous permettent pas de jouer avec les règles comptables et ne doivent pas être acceptées. Raison pour laquelle je demande de refuser les comptes. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Schmid. La municipalité veut s'exprimer, ou pas ? Oui oui alors je passe la parole à Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Je tiens juste à préciser. En tant que Conseillère générale. Je tiens juste à préciser que M. Daniel Schmid a parlé en tant que Conseiller général, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, M. Kamerzin !

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Donc bon on a entendu beaucoup de chiffres on ne va revenir dessus, on a entendu pas mal de choses. Moi je relève simplement qu'il y a une société qui révise les comptes, enfin en tout cas qui les supervise. Je resterai un peu sur ce message là, effectivement la situation n'est pas très très bonne, on constate que la municipalité fait quand même des efforts donc ils ne sont pas encore suffisants, on les encourage à aller dans ce sens et à continuer. On analysera leur travail lors de la présentation du prochain budget. Et puis je trouve un petit peu décevant d'être agressif, c'est vrai que il y a peut-être des choses qui ont pas été faites tout à fait juste, des demandes, des choses comme ça, je m'imagine que le Conseil communal n'a pas de baguette magique autrement on ne serait pas dans cette situation. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, mais par contre nous on sera plutôt pour soutenir les comptes, voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Kamerzin. D'autres personnes veulent s'exprimer dans la salle ? M. Lattion.

Intervention de M. Éric Lattion : Eric Lattion, Conseiller général. Juste une question suite à la remarque de Côme Vuille au début par rapport à l'endettement net par habitant, si l'exécutif pouvait préciser parce qu'il me semble que l'amortissement comptable ne change pas l'endettement net par habitant.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, effectivement ce que M. Vuille a dit est faux. Était-ce une imprécision ? Je ne sais pas ? Mais le fait d'intégrer l'amortissement, toucherait la diminution de fortune mais n'augmenterait pas l'endettement donc de crier au loup en disant "attention on passerait d'un endettement mesuré à un endettement important", bien ça c'est un argument qui ne tient pas, c'est faux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, autres prises de parole dans l'assemblée? Ce n'est pas le cas. Je déclare le débat clos, conformément à notre règlement peuvent encore s'exprimer le Président de la commission de gestion et le représentant du Conseil municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, Président de la commission de gestion, je disais que je m'exprimerai tout à la fin après le vote parce que je n'ai rien à rajouter avant le vote. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. La municipalité tient-elle à s'exprimer ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais être assez bref mais comme on a été interpellé quand même une fois ou l'autre. Je crois qu'il ne faut pas jouer les vierges effarouchées par rapport à ces comptes. La situation de la commune elle est connue, la municipalité l'a reconnue aussi, nous savons tous que nous sommes dans une situation qui est difficile et que nous devons travailler ensemble pour améliorer la situation. Ce n'est pas sur l'analyse des comptes qu'on peut le faire, ce sera sur l'analyse du budget, ce sera en prenant en compte vos propositions, celles de la commission de gestion, des groupes politiques, de toutes les citoyennes et les citoyens de cette commune. Donc ce qu'on constate c'est quand même que la situation est meilleure par rapport au budget, par rapport à un budget qui était préoccupant. Situation qui reste quand même préoccupante. Juste, je remercie les groupes qui appellent à accepter ces comptes, je crois que c'est simplement faire preuve de responsabilité et puis de reporter le débat au moment où il doit avoir lieu à notre avis, c'est au moment de l'élaboration du budget où là il y a une vraie possibilité d'influencer les économies, d'influencer les nouvelles recettes et puis d'avoir un débat "politique" au sens noble du terme. Quant au groupe UDC, moi je tiens à saluer aussi la remarque du chef de groupe de M. Kamerzin qui dit "pourquoi autant d'agressivité ?", et je tiens ici alors à répondre précisément sur la caisse de retraite et je tiens à m'excuser si on a eu une imprécision mais je ne sais ce que vous entendiez en disant "était-ce une imprécision ou quoi, ou quelque chose d'autre ?" Donc je trouve que ces sous-entendus ne sont pas du tout positifs ni acceptables du point de vue de la municipalité et vous pouvez aller comme vous pouvez tous surfer sur Internet, je ne sais pas si on arrive à montrer ici, comme vous voulez des épreuves en voici une. Si vous allez sur le site Internet de Communitas, qui est la caisse de pension de la commune, eh bien vous voyez les plans de prévoyance se fondent sur la primauté des cotisations, je m'excuse de cette imprécision ou de cette erreur.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, nous allons donc passer au vote, je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2014 sont priés de se manifester en levant la main. Abstention? Refus? 26 Conseillers généraux acceptent les comptes, 4 refusent et 7 abstention. Les comptes 2014 sont donc acceptés.

Je passe au point 8 de l'ordre du jour. M. Alexis Turin vous vouliez prendre la parole après, je vous la passe maintenant. Je vous passe la parole.

Intervention de M. Alexis Turin : Oui c'est gentil Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, effectivement je n'ai pas voulu intervenir avant parce qu'il y avait pas matière à préciser quelque chose, tout a été bien expliqué, lu par notre rapporteur, je l'en remercie. Simplement j'interviens ici pour remercier le Conseil municipal pour sa bonne collaboration, aussi le personnel communal pour le bon accueil qu'il a réservé puisqu'on on a été au sein de l'administration contrôler des choses. Merci au Conseil général pour, enfin il y a que le groupe PDC qui nous a remerciés mais les autres ne nous ayant pas critiqués, je pars de l'idée qu'ils n'avaient pas non plus grand chose à dire contre le rapport de la commission de gestion. En tous les cas, merci pour votre confiance et puis je ne peux bien sûr pas terminer ces remerciements en remerciant les membres de la commission de gestion et en particulier son rapporteur. Et je vous souhaite un bel été.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. Nous passons, la parole ...

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Président de la commission de gestion, Mesdames, Messieurs, pour me joindre au nom de la municipalité à tous ces remerciements qui ont été faits à l'ensemble des collègues du Conseil, à l'ensemble de l'administration communale, à la commission de gestion, à tous les membres du Conseil général et toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce résultat meilleur que les attentes.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, nous passons donc au point 8.

8. Postulats

- Réponse au postulat : Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunesse
- Réponse au postulat : Pour un jumelage de Collombey-Muraz
- Réponse au postulat : Label « Commune en Santé »

Lors de la séance du 29 septembre 2014, le Conseil général a voté et a accepté de prendre en considération : le postulat "Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunesse", le postulat "Pour un jumelage de Collombey-Muraz", le postulat "Label, Commune en Santé". Ceux-ci ont dès lors été transmis à la municipalité. Selon l'article 35 al. 5 du règlement, les réponses aux postulats et interpellations sont transmises au premier signataire ainsi qu'au Bureau 10 jours avant la séance plénière dans laquelle la réponse est apportée. Les autres membres reçoivent la réponse lors de la séance. Vous avez reçu en début de séance devant vous les réponses, est-ce que tout le monde a reçu un exemplaire? Donc le processus par notre règlement a été respecté. Nous allons procéder de la manière suivante pour les 3 postulats,: Tout d'abord la municipalité apporte et commente sa réponse, le signataire peut se prononcer et l'ouverture d'une éventuelle discussion générale. Nous passons au 1er postulat "Pour une égalité de traitement des villages pour l'accueil dans les structures jeunesse". Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, voilà donc vous pouvez prendre connaissance de cette réponse, cette réponse qui est relativement longue. Je vous propose de la commenter, à moins que vous préféreriez l'entendre! Peut-être juste aussi déjà vous la résumer. Donc c'est d'abord, finalement, un historique qui a été fait ici, pour vous dire que cette problématique est apparue dès lors que des parents d'accueil de l'ARPAJ ont arrêté de jouer leur rôle de parents d'accueil. Egalement de cette introduction de vous dire qu'il fallait faire également attention à prendre en considération, non pas que les Neyres mais également Illarsaz parce qu'Illarsaz peut être confronté à terme aux mêmes problématiques et puis également pour vous dire qu'on ne pouvait pas entrer en matière sur des demandes des Neyres par rapport à une scolarisation en plaine, ce qui laisserait la porte ouverte à des problématiques de précédent et puis qui conduirait alors à très court terme à la fermeture de l'école des Neyres. Voilà ensuite comme le postulat demandait à la commune d'étudier les mesures permettant d'ouvrir, d'offrir à tous les écoliers la possibilité de fréquenter les structures jeunesse, nous avons étudié des différentes solutions: la 1ère qui était une solution qui était déjà en cours, c'était la prospection par l'ARPAJ. Une petite rectification maintenant depuis la rédaction de ce postulat, cette réponse au postulat c'est que ce n'est plus M. Olivier Pitteloud qui s'occupent du secteur des Neyres pour l'ARPAJ mais Annouck Jacquérioz. Nous avons également demandé une offre pour le rajout de ligne de bus, de transport en taxis qui, vous le savez bien, irait à contresens des trajets entre les Neyres et la plaine. Vous avez reçu également donc les tarifs autant pour Car

CONSEIL GENERAL

postal que pour des lignes de taxis. Sachant que ces lignes de taxis seraient à la charge des parents car ce sont les parents qui prennent en charge l'ensemble des frais inhérents entre aux trajets en taxi, entre aux trajets qui soient empruntés par taxis ou par bus postal jusqu'aux structures jeunesse. Ensuite une structure délocalisée aux Neyres et à Illarsaz, mais aux Neyres. Là malheureusement l'abri PC ne répond pas aux exigences du service cantonal de la jeunesse, comme d'ailleurs au Corbier. L'UAPE qui était sise au Corbier n'était plus tolérée en 2012 et puis la salle de classe qui n'est pas conciliable avec cette prestation au vue de son exigüité puis en fait de son utilisation comme salle de classe. Ensuite autre piste, suite à une séance qui a été organisée avec Mme Anne Bürher qui est responsable "Valais romand, structures d'accueil à la journée". Il existe une structure particulière qui se nomme "Structures d'accueil à temps d'ouverture restreint 12 heures par semaine maximum". Il est tout à fait envisageable d'attribuer une autorisation d'exploiter à une personne non-professionnelle mais qui respecterait les directives cantonales en la matière. Dans ce cas là forcément que cette structure d'accueil devrait être localisée dans un un bâtiment qui serait mis à disposition, pour l'instant on n'en a pas, on n'a pas ce type de bâtiment aux Neyres. Et puis, en conclusion eh bien on ne pouvait que encourager les habitants des Neyres de peut être d'encore plus dialoguer, de trouver des solutions, des solutions qui ne soient pas forcément tarifées, c'est-à-dire qu'on parle de troc ou autre. C'est tout à fait envisageable d'accueillir les enfants de son voisin sans pour autant tarifer de cette manière là, en fait il n'y a pas de souci de déclaration et autre, on ne rentre pas dans le travail au noir. Voilà un petit peu finalement cette réponse, maintenant il y a des éléments supplémentaires qui sont parvenus depuis fin mai, je vous cite donc une séance organisée fin mai permettra peut-être de trouver des pistes de collaboration pour le maintien de l'école et la prise en charge parascolaire sur l'ensemble du secteur sachant que des parents d'accueil sont présents sur le secteur de Chemex-Propéraz. Le 27 mai si je m'abuse, nous sommes partis, nous sommes allés à Troistorrents avec notre Président, rencontrer le Président de Troistorrents et le Conseiller communal en charge du dicastère des écoles. A Troistorrents le dicastère des écoles et structures jeunesse sont séparés. Ça a été une discussion qui était très intéressante, donc vous savez que l'école de Chemex a été fermée il y a quelques années et ne sera pas réouverte pour cause de vétusté, mais qu'il y a à nouveau un nombre très important d'enfants à Chemex et en fait ce qu'on a entendu à Troistorrents c'était un "à priori, pourquoi pas"! Donc ça c'est déjà très encourageant, donc cet "à priori, pourquoi pas" s'était par rapport à une collaboration pour les écoles sur ce secteur. Ça pourrait en tout cas, donc pour l'instant il y a aucune certitude, ce sont des pistes je répète, faut pas que soit mal interprété, ça pourrait être la survie de l'école des Neyres. Le problème principal, parce que vous savez qu'on ne peut pas raisonner école sans penser "parascolaire", cette survie, cette solution, elle doit être accompagnée de mesures qui sont en lien avec l'accueil parascolaire sur le secteur des Neyres. Il y a également d'autres écueils qui apparaissent, c'est sûr que pour l'instant cette discussion elle est faite entre municipaux, disons au niveau vraiment politique, maintenant il faut aussi le confronter à l'opérationnel, il faut bien savoir que pour l'instant nos directeurs d'école respectifs n'ont pas été officiellement sollicités pour donner leur avis. C'est sûr que si on espère que ces deux directeurs s'accordent, eh bien il faudra aussi respecter leur avis, la problématique, ils sont certainement aussi importantes est difficiles à conjuguer avec une gestion courante. Donc on se retrouve encore maintenant dans la même incertitude du point de vue de l'accueil parascolaire. En termes de locaux disponibles, évidemment donc le seul local disponible hormis l'abri P.C, c'est l'appartement qui se situe au-dessus de l'école mais qui est loué depuis longtemps à un privé, un couple âgé. Imaginons que dans un futur, on ne va pas commencer à imaginer un futur proche, imaginons dans un futur, on puisse le transformer en structure d'accueil à temps partiel comme indiqué auparavant. Sachant que hormis cela, que la législation peut évoluer,

CONSEIL GENERAL

alors pourquoi pas, pourquoi pas ça pourrait être une piste à terme mais juste une petite préoccupation, je vous pose une question aussi: finalement qu'en sera-t-il d'Illarsaz? Est-ce qu'à Illarsaz un jour on ne va pas nous dire "oui mais bon vous êtes bien gentils, aux Neyres vous nous faites une magnifique structure donc à temps d'ouverture restreint, et nous à Illarsaz"? Je pense qu'on peut avoir plusieurs avis là-dessus, on peut dire "il faut bien commencer à quelque part et puis après on verra ailleurs", mais il ne faudrait pas non plus que finalement il y ait tout à coup une même levée de boucliers des habitants d'Illarsaz pour aussi faire valoir leurs particularités. Voilà je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin, je passe la parole à la première signataire Véronique Cottet.

Intervention de Mme Véronique Cottet : Alors pour le groupe PLR, Véronique Cottet, alors j'ai reçu la réponse au postulat déposé par le groupe PLR concernant une égalité de traitement des villages concernant les structures d'accueil, je l'ai lue attentivement et la réponse m'a plus ou moins déçue, mais j'en ai pris acte. Cependant par souci de transparence je souhaiterais que la municipalité modifie la page de son site Internet concernant l'unité d'accueil pour les écoliers et que sous la mention "l'UAPE est réservée en priorité aux enfants dans l'accueil est un impératif lié à la situation professionnelle ou particulière des parents" soit rajouté : "sauf pour les enfants scolarisés aux Neyres et à Illarsaz. De plus je retourne la situation à Olivier Turin en lui disant que si on peut faire quelque chose en plaine, on peut le faire pour les grands villages aussi pour Illarsaz et pour les Neyres. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Olivier Turin ?

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux. Une toute petite réponse, un élément que je ne souhaitais pas invoquer mais enfin, il y a quand même actuellement pour cette année scolaire 2015-2016, la direction des écoles n'a reçu aucune demande de scolarisation en plaine. C'est quand même un élément qui est important, on ne peut pas exclure effectivement que des personnes se découragent et disent "de toute façon ça sert à rien". On est d'accord. Mais actuellement aucune demande aux structures jeunesse, évidemment il y aurait certainement une demande mais celle-ci n'est pas effective pour cette année 2015-2016. Et puis il faut également dire que si, imaginons qu'un parent trouve la solution pour amener ses enfants en plaine, un parent des Neyres, il n'y aura pas forcément de la place aux structures jeunesse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cottet, je vous passe une 2ème fois la parole !

Intervention de Mme Véronique Cottet : Je voulais juste répondre que suite à la réunion qu'il y a eue aux Neyres et puis les consignes, enfin les indications très claires de la commune comme quoi il y aurait aucune dérogation, c'est clair que les parents ne vont pas faire de demande pour scolariser les enfants en plaine. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, est-ce que quelqu'un dans la salle veut s'exprimer à ce sujet? Ce n'est pas le cas donc je clos le sujet. Nous passons au postulat "pour un jumelage de Collombey-Muraz" et je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers généraux, signataires du postulat, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, en réponse à ce postulat, donc la réponse qui a été d'ailleurs transmise aux 2 signataires, je crois que la municipalité elle voit d'un bon œil toute la politique des jumelages qui a

CONSEIL GENERAL

été lancée après la 2ème guerre mondiale pour assurer la réconciliation entre les peuples. Pour la faire assez courte, on pense qu'il y a des éléments qui pourraient être développés dans les collaborations au niveau des discussions sur les infrastructures, sur le développement économique, également sur les relations entre habitants. Ça pourrait aussi donner une bonne image de la commune de Collombey-Muraz, fidèle à son image d'ouverture au monde et aller dans un sens défendu par la municipalité. Malgré cela pour deux raisons principalement, la municipalité n'est pas favorable à ce jumelage, tout d'abord parce qu'il faut des personnes qui s'engagent, on pense que c'est pas à la collectivité publique de mener, en tout cas à moyen et long terme, ce genre d'activité et on voit que si on n'a pas une dynamique qui est forte ça ne fonctionne pas. Si on regarde la commune voisine de Monthey, elle-même qui reconnaît que dans les différents jumelages qu'elle a, il y en a plus qu'un seul qui est actif et que ça s'assimile plutôt à de l'aide au développement qu'à un vrai jumelage, à une vraie collaboration, à de vrais échanges. Donc ça c'est le 1er argument, et le 2ème argument au vue de la discussion qu'on a eue tout à l'heure sur les comptes, des longues discussions qu'on a sur le budget, et bien c'est qu'un tel jumelage ça coûte, c'est aussi ce que remarquent les communes qui ont lancé de telles initiatives. Il faut accueillir les gens, il faut pouvoir se rendre sur place et générer des activités c'est toutes des activités qui coûtent de l'argent. Donc au vue principalement de ces deux arguments la municipalité renoncera à un jumelage, dans tous les cas à brève échéance tant que la situation financière de notre commune de s'améliore pas.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au 1er signataire, M. Côme Vuille !

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille, Conseiller général. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues. Les auteurs du postulat doivent malheureusement faire état ici tout de même de leur déception quant à la réponse apportée par la municipalité. Tout d'abord sur la forme, nous regrettons que l'étude qui devait être faite se résume simplement à reprendre la position de la municipalité quand elle a combattu le postulat, sans réelles études avec des éléments concrets précis et chiffrés. Nous attendions comme on l'avait annoncé lors du développement que la municipalité s'approche des communes environnantes qui ont des jumelages, se renseigne aussi peut-être auprès des sociétés locales pour voir s'il y avait un intérêt ou pas et se renseigne notamment sur les coûts, puisque c'est le reproche principal qui est fait à notre idée. Or, en lisant votre réponse, aucun chiffre ne ressort. De plus nous convenons également que notre postulat n'avait pas pour objectif d'engendrer des frais à court terme pour la commune mais que la réflexion, les contacts, la mise en place d'un comité, etc. pourrait permettre de présenter une proposition concrète à la commune dans quelques années. Nous avons malheureusement l'impression que la commune nous dit de revenir avec exactement le même postulat lors de la prochaine législature, ce qui repousserait encore concrètement la mise en place d'un jumelage. Et enfin en lisant la réponse, il semble qu'un jumelage engendre des frais astronomiques. Pour apporter des précisions chiffrées à la réponse, le coût d'un jumelage par année pour la commune, par exemple si on prend Vouvry qui a un jumelage aussi depuis 10 ans, c'est Fr. 2'000.- par année. A Monthey, si l'on reçoit une délégation pendant une semaine, on parle d'un montant de Fr. 10'000.-, mais il n'y a pas de réception chaque année. De plus, il existe différentes formes de soutien à un jumelage. Cela va du simple appui financier à des sociétés locales qui organisent elles-mêmes l'événement, jusqu'à une participation complète et l'engagement intensif de la commune avec un échange à tous les niveaux (avec les autorités, avec les écoles, etc.). Le coût est bien entendu en fonction de ce que l'on fait. Il aurait été possible de prévoir un engagement moins important de la commune au début du jumelage, pour ensuite le développer si cela prend. En résumé, nous espérons tout de même que cette idée reste à l'esprit de la municipalité et qu'il soit tenu compte du coût en

CONSEIL GENERAL

réalité modeste d'un jumelage en comparant avec la plus-value qu'il peut apporter à une commune comme la nôtre qui en aurait bien besoin. Merci au Conseil municipal pour sa réponse écrite et merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, écoutez moi je suis très très étonné de cette attitude, je peux comprendre qu'on soit déçu, je prends note de la remarque sur la forme, je pense que ça on peut l'accepter. Par contre sur le fond de demander de faire des dépenses supplémentaires dans la situation actuelle de notre commune, je peux vous renvoyer aussi la balle en disant "mais vous dites qu'il y aurait des retombées extraordinaires pour notre commune, pour une dépense qui reste minimale. Non, je crois qu'il faut être très réaliste. Si une ville comme la Ville de Monthey renonce à ce genre de jumelage en disant que ça coûte trop cher et que ça n'amène pas une plus-value réelle, je pense que c'est aussi le cas pour nous. Et quand vous dites que finalement vous pourriez revenir la prochaine fois, moi je vous donne deux pistes, je vous donne deux pistes: la 1ère c'est vrai, c'est probablement revenir au moment où la situation financière de notre commune sera meilleure et qu'on pourrait se lancer finalement plus à fond dans un tel jumelage. Je ne partage pas votre avis quand à dire "on pourrait commencer avec un jumelage peut être light pour, au moment où on aura de l'argent, pouvoir générer un vrai jumelage et des vrais échanges. Je pense que ce n'est pas la dynamique d'un jumelage, si on y va il faut y aller à fond, et le 2ème élément et bien je vous encourage, vous, à générer déjà des contacts, peut-être à générer ces contacts avec les sociétés locales, vous en connaissez peut-être, qui pourraient être intéressées à générer des contacts avec d'autres sociétés, ça existe probablement déjà et à venir avec une initiative privée. Nous pensons du côté du Conseil municipal que ce n'est pas la collectivité qui doit générer l'ensemble des contacts, qui doit générer l'ensemble de la vie sociale et on compte alors sur les sociétés locales et là on est tout à fait prêt à discuter du moment où les sociétés locales, elle-mêmes, sont intéressées et génèrent aussi ce genre de discussion.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille, juste brièvement, juste pour préciser certaines choses. Vous avez dit donc par rapport à la procédure que j'ai décrite, vous ne voulez pas justement un jumelage light qui commence par la base. Moi j'ai repris simplement la procédure que Monthey entend adopter maintenant, justement par rapport à ces futurs jumelages pour éviter comme vous le dites, de faire de trop grands engagements d'un coup et puis tout d'un coup on se rend compte que ça ne marche pas. Donc voilà ce n'est pas quelque chose que j'ai inventé, c'est quelque chose qui est déjà à l'étude dans les autres communes. Et puis moi je reste persuadé quand même que le but de l'étude ça aurait été justement de voir s'il y avait un intérêt, c'est ce qu'on demandait, je trouve un peu dommage de renvoyer la balle et finalement on n'a pas de réponse claire aujourd'hui si il y a un intérêt ou pas. La commune nous dit "c'est une bonne idée mais pas maintenant", est-ce que les sociétés locales ce serait intéressant? Est-ce que pour les écoles ce serait intéressant ? Je vais pas faire le tour non plus de tous les services publics ou privés qui pourraient bénéficier de ça. Je pense que le but de l'étude c'était un peu d'illustrer ce que ça aurait pu apporter ou pas et je suis tout à fait d'accord si l'étude nous avait dit "écoutez pour le coût par rapport à ce que ça peut rapporter, c'est peut-être pas intéressant". Ça il y a aucun souci, je parle en mon nom personnel maintenant, je ne sais pas ce qu'en pense mon collègue, mais j'étais tout à fait d'accord d'accepter ce résultat. Voilà merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Yannick Buttet : Très brièvement, je ne veux pas mener un débat mais au moins un élément factuel sur ce que vous avez dit sur la Ville de Monthey, on n'a probablement pas les mêmes informations, d'après mes informations la Ville de Monthey renonce à tout futur jumelage, mais ne part pas sur un jumelage light en disant on va voir comment ça marche. Les dernières informations que j'ai eues, c'est que la Ville de Monthey a reçu des propositions, mais qu'au vue de l'échec des jumelages, ça ne marche pas et ça coûte de l'argent. La Ville de Monthey renonce à des futurs jumelages. Donc je ne suis pas certain qu'au moment où notre grande voisine avec laquelle nous collaborons très bien, au moment où le municipal en charge des jumelages, que vous connaissez aussi bien que moi si ce n'est mieux, renonce à ce genre d'activité. Que nous fassions mieux, même si on sait qu'on est nettement meilleur que les Montheysans, mais que nous fassions mieux avec des retombées plus positives que notre voisine. Donc ça je pense que c'est un élément très important et la conséquence que je tire mais pas du tout dans un sens négatif, j'espère que vous me comprendrez, c'est que du côté du Conseil municipal nous devons être plus clair lorsque vous venez avec un postulat, c'est ce que nous avons fait lors de la dernière séance, nous aurions probablement dû refuser le postulat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que quelqu'un dans la salle désire encore s'exprimer sur ce postulat? Ce n'est pas le cas, je clos le sujet. Nous passons au 3ème postulat: le postulat "label commune en santé", je passe la parole à la municipalité, à Mme Burdet.

Intervention de Mme Geneviève Burdet-Défago : Geneviève Burdet pour la municipalité, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président de la municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux. "Label commune en santé". La promotion santé Valais a développé un programme sous le label "commune en santé" qui permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur le territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants. Ce label est simple et gratuit, il cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé, soutenues ou mises en oeuvre par la commune. Les objectifs du label sont : renforcer les compétences des communes en promotion de la santé ; valoriser les mesures favorables à la santé déjà existantes au sein des communes; inciter les communes à développer ou mettre en oeuvre de nouvelles mesures ; encrer et pérenniser ces mesures sur le long terme. Le label est octroyé gratuitement et pour 3 ans. Le renouvellement de la labellisation se fait ensuite de manière tacite sur simple présentation d'un rapport d'activité. Les conditions de participation sont les suivantes : volonté de s'engager dans la labellisation partagée par la majorité de la municipalité ainsi que du Conseil général, formalisé par l'envoi d'une lettre de confirmation; mise à disposition de temps pour le projet; collaboration avec l'organisme de labellisation; défense du projet au sein de la commune; réalisation de l'inventaire des mesures. Le processus a commencé. Une rencontre est agendée avec Santé Valais le 21 juillet 2015. Nous vous tiendrons informé de l'évolution du projet afin de répondre à cette labellisation pour obtenir le label "commune en santé". J'espère avoir répondu, merci.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui, Natercia Knubel, Conseillère générale PDC, donc je réponds en mon nom et en celui de mon collègue le cosignataire Laurent Corminboeuf, nous sommes satisfaits de la réponse de la municipalité, ça nous enchante qu'on puisse appliquer ce label et mettre en valeur tout ce qui est fait de bien dans notre commune pour la santé de nos habitants. J'ai juste une question purement de ma façon de fonctionner, les conditions sont les suivantes: volonté de s'engager, formalisé par l'envoi d'une lettre de confirmation. C'est une lettre qui est envoyée par la commune? Par le Conseil général à la municipalité? Comment ça se passe ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Mme Geneviève Burdet-Défago : Voilà, d'abord nous aurons cette rencontre avec Santé Valais et après nous allons établir un programme et c'est là qui vont nous expliquer qui va faire la lettre, comment ça va être fait. Mais puisque c'est une volonté que ça soit de la part du Conseil municipal et de la part du Conseil général, ça va suivre, voilà. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que quelqu'un dans la salle veut s'exprimer à ce sujet ? Oui, Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, je tiens à vous remercier, le Conseil municipal d'avoir accepté et soutenu ce postulat qui je pense est très important pour nos générations futures. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autre prise de parole? Ce n'est pas le cas, je clos le sujet. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour. Informations de l'exécutif. Je passe la parole au Président de commune, M. Yannick Buttet. Non, alors M. Olivier Turin.

9. Informations de l'Exécutif

Intervention de M. Olivier Turin : Oui alors merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Une information d'abord par rapport aux pavillons, aux pavillons scolaires. Ce n'est pas la 1ère fois qu'on me pose la question. Il y a même également eu dans le rapport de la Cogest je crois cette question qui avait trait aux pavillons scolaires. Les pavillons sont vendus, voilà. Voilà les pavillons ont été vendus donc c'est la commune de Villeneuve qui les a acquis dans le cadre de sa construction provisoire de nouvelles classes sur le site du collège lac. Voilà, je vous remercie. Ah, vous voulez savoir le prix. Donc Fr. 72'000.-- pour les 4 pavillons.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour cette information.

Intervention de M. Olivier Turin : Excusez-moi Monsieur j'ai oublié une autre information qui touchait à ce bâtiment et au directeur. Donc nous avons effectivement eu une situation exceptionnelle, c'est la maladie de l'ancien directeur de cet EMS qui finalement ça a été une situation exceptionnelle qui a pas été facile à gérer par le comité de direction de l'EMS qui a dû reprendre finalement la gestion, de la direction de l'EMS sur un court laps de temps, un laps de temps assez intense. Nous avons pris la décision d'engager sans tarder un nouveau directeur M. Hervé Fournier, qui est l'ancien directeur de l'école de Ritz au Bouveret qui a débuté en mai et qui fonctionnera à l'interim jusqu'à la retraite de l'ancien directeur qui ne reprendra pas son travail, voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres informations de la municipalité ? Mme Burdet.

Intervention de Mme Geneviève Burdet-Défago : Geneviève Burdet pour la municipalité. Alors, en cette année 2015 année du 200ème anniversaire du Valais dans la confédération, la commission "vie en commun, animation sociétés locales" désire organiser quelque chose de spéciale. Donc elle innove avec l'accord de la municipalité cette journée ce 1er août se fêtera sur toute la journée. Par, ça va commencer par des ateliers le matin organisés et gérés par les sociétés locales. Nous n'avons pas moins de 10 sociétés qui se sont déjà inscrites pour venir faire ces ateliers sous forme de questions, de tests, d'essais, libre à eux, ça fait un style de jeux inter-villes avec un passeport et des points. Ça va se faire sous forme de concours et il y aura des prix à gagner à la fin de la journée. A part ça, il y aura une animation bricolage toute la journée avec Carole Fumeaux, qui va préparer des lampions avec nos enfants. Si par hasard, vous ne pourrez pas être là pour que les enfants puissent préparer des lampions, vous ne vous faites pas du souci, on va en préparer quelques-uns pour qu'ils

CONSEIL GENERAL

puissent participer au cortège. Il y aura un cortège le soir avec toutes les sociétés locales et les enfants qui viendront aux lampions. Un petit cortège, mais enfin quelque chose de bien. On aura les 2 sociétés de musique qui vont participer. La Villageoise va participer et par un atelier la journée et par une représentation, quelques morceaux. Et j'ai demandé que les deux sociétés de musiques jouent l'hymne nationale en commun et Marignan pour égayer un peu tout ça. Nous aurons une animation toute la journée des Vallensis highlander qui viendront animer. A par ça, il y aura des jeux pour les enfants et le clou du spectacle, un brunch qui démarre depuis 11h00. Je tiens à remercier le Choeur mixte qui a accepté de gérer et d'organiser avec le Phoenix Bar ce brunch. Ils le gèrent et ils l'organisent tout eux-même. Rien n'imcombera, comme on a demandé tout à l'heure les frais pour la commune, alors là c'est eux qui gèrent et les dépenses et les bénéfices, voilà. Alors je vous invite tous à venir nombreux à participer à cette journée. A venir voir nos enfants défiler et fabriquer les lampions. Bienvenue à tous et parlez-en autour de vous. Venez avec beaucoup de personnes. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Burdet pour ces informations. Je passe la parole à M. Vieux.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Mikaël Vieux pour le Conseil. Lors du précédent Conseil général, une demande avait été faite par rapport à la zone industrielle au niveau de l'éclairage nous avions promis d'amener complétement par rapport au, à la réponse lors de cette soirée. Pour rappeler le contexte, donc c'est cette route, c'est une route cantonale, sa dénomination officielle c'est Route cantonale 112 Vouvry-Illarsaz-Monthey. En 2008 le canton avait entamé des démarches pour redéfinir cette route et homologuer en 2011 comme intérieur de localités. Ce qui fait que cette route aujourd'hui elle est entretenue et rénovée à 50 % entre le canton et la commune. Lors de ce changement en fait, il était justifié de demander à aménager un trottoir et lors des discussions, donc là j'ai sorti les extraits des P.V, des discussions qu'on a eues avec le canton. En décembre 2008 donc on avait demandé en fait l'étude d'un aménagement pour piétons qui pourrait débiter lorsque le secteur sera classé "intérieur de localités". Donc là en fait on a dû attendre 2011. En 2010 encore la commune souhaite qu'un aménagement avec trottoir, éclairage puisse se réaliser. Compte tenu de la configuration actuelle, un aménagement piétonnier semble assez compliqué. Il s'agit d'étudier la possibilité d'obliger les entrées et sorties privées sur la route communale lorsque c'est possible. En 2012 il était de nouveau redemandé au canton, donc après l'homologation qu'une étude soit menée. Donc le canton avait en fait adjugé une étude bureau Georges Rey-Bellet donc ça avait été payé par le canton et les résultats ont été donnés au canton. A ce jour nous n'avons rien eu en retour, la réponse que nous avons eue, c'était que le projet de création d'un trottoir côté Ouest était jugé beaucoup trop cher. En 2014 lors de la discussion de nouveau avec le canton nous avons relancé en fait le canton, de leur demander vraiment que cette route soit effectuée avec ces aménagements demandés. Donc là, de nouveau le développement des projets trottoir éclairage trop coûteux, si on doit exproprier. Le canton propose à la commune de s'approcher des privés pour la session ou la mise à disposition des terrains. Donc là en fait il nous rejette en fait l'objet en nous demandant à nous la commune d'aller auprès des privés pour les inciter à céder la place. J'ai un plan avec des photos, donc là on voit en fait très bien sur la rue, (peut-être est-ce que tu arrives juste à mettre le plan?) Voilà en fait on voit très bien sur le plan le long de la route en fait les lignes noires qui sont en fait la limite par rapport à la route cantonale dans cette emprise et limite, on aurait la possibilité de créer en fait l'aménagement de ce trottoir et l'éclairage. Si on revient maintenant sur les photos prises sur place, on voit au jour d'aujourd'hui que beaucoup c'est en principal des places de parc ou des places d'expositions qui sont aménagées en fait dans cette bande pour chacun des privés. Donc

CONSEIL GENERAL

ce qui amènerait aujourd'hui des longues discussions avec chaque privé pour essayer de trouver une place ou autre pour aménager ce trottoir. Aujourd'hui on ne reste pas les bras baissés parce que pour nous, c'est vrai que par rapport au Conseil on aimerait vraiment que la sécurité soit assurée sur ce tronçon ça c'est clair. On peut relever aussi qu'on aimerait aussi refaire tout ce qui est des conduites. Aménager l'Internet à haut débit etc. Donc c'est vrai que par rapport à la demande qui avait été faite en discutant avec Udressy, nous allons regarder en fait pour refaire un courrier, pour relancer et redemander que les choses qui ont été discutées, qu'on puisse avoir une discussion autour de cette route. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vieux. D'autres informations de la part de la municipalité ? Mme Cottet.

Intervention de Mme Sandra Cottet Parvex : Oui j'aimerais simplement vous donner une petite information concernant le projet cité de l'énergie. Vous vous rappelez certainement que lors du dernier Conseil général je vous avais fait part de l'état des lieux de l'avancement des démarches pour l'obtention du label cité de l'énergie qui nous avait aussi permis de développer et d'établir le programme de politique énergétique communale. Et bien nous venons de recevoir la décision définitive et positive de la commission de certification qui, je la cite "la commune reçoit cette distinction pour ses résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique communale. Donc Collombey-Muraz devient bien la 4ème cité énergie dans le Chablais, avec Monthey, Aigle et Bex.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà merci pour cette information. De la part de la municipalité ce n'est plus le cas. Nous passons au point suivant, au point 10 de l'ordre du jour :

10. Questions

Avant de passer la parole à la salle pour poser d'éventuelles questions, je demande quand même au Conseil municipal si lors de la dernière séance il a différé des réponses. Je vois qu'on a déjà eu une réponse qui est apportée par M. Vieux, une réponse étant une information on peut considérer qu'il a déjà répondu et puis ça c'est bon. Je passe la parole maintenant aux Conseillers généraux qui peuvent poser des questions à l'intention de la municipalité. Mme Delarze!

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze une question à la municipalité, plus précisément à M. Mikaël Vieux. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues, Mikaël. Je reviens à la charge concernant la place de jeux d'Illarsaz. En 2013 il nous a été répondu que Collombey était prioritaire dans l'ordre des réfections des places de jeux, ce que nous avons pris acte sans problème. En 2014 la place de jeux d'Illarsaz a été aplanie de ce fait agrandie et engazonnée. Aujourd'hui, à l'aube de l'été 2015, cette belle place est prête pour recevoir les jeux. Donc j'ai trois questions :

Est-il prévu que la place de jeux d'Illarsaz reçoive bientôt les jeux avant l'hiver ou en 2016? Est-il prévu également que le banc en total décrépit et limite dangereux laissé sur place soit éliminé ? Est-il prévu des bancs en remplacement 2 – 3 ? ils sont fortement souhaités, voire indispensables ! Merci pour les réponses ! Et merci de satisfaire les enfants, impatients, d'Illarsaz. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Mikaël Vieux, je vous repasse la parole.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Mikaël Vieux pour le Conseil, par rapport à la place de jeux d'Illarsaz, donc nous avons entrepris des travaux sur place avec les employés de la voirie pour améliorer et en fait aplanir la place, nous avons aussi en fait mis de l'argent pour améliorer le jeu en

CONSEIL GENERAL

fait. On avait des problèmes de sécurité sur le jeu qui était déjà en place. C'est vrai qu'autour de cette place il y avait rien d'autre qui avait été discuté d'aménager en supplément. Nous devons en fait regarder pour la suite, savoir si on mettait une balançoire ou pas. Donc ça c'est peut-être une chose que je prends note en fait, de la problématique du banc et de savoir si des possibilités d'autres jeux peuvent être aménagés, donc je prends note.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze: Madeleine Delarze oui. Alors merci bien, le truc c'est qu'il n'y a absolument aucun jeu pour les tous petits enfants. Le grand jeu de la place est vraiment destiné aux plus grands en fait. Donc la balançoire oui bien sûr, des petits jeux, ce serait merveilleux. Franchement, il n'y a vraiment rien pour les petits enfants, ça serait vraiment bien d'avoir ça. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres questions ? Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous on a une question, donc c'est au nom du groupe, concernant les vestiaires du foot. Je ne sais pas à qui je m'adresse, donc je pose déjà la question et on verra qui me répond. Ces vestiaires sont dégradés, les plafonds sont fissurés, c'est à la limite de l'insalubrité. La question qu'on a à poser : Est-ce qu'ils sont encore sous garantie? Est-ce qu'on va les réparer ? Est-ce que quelque chose a déjà été entrepris pour améliorer les conditions pour les jeunes qui vont se changer et se doucher dans ces vestiaires. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de M. Yannick Buttet : Volontiers, Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs alors bon je pense qu'il faut, si je peux me permettre de nouveau, autant pour la question d'avant que pour celle-ci n'attendez pas la séance du Conseil général pour nous faire remonter ces soucis et ces interrogations ! Vous savez que vous pouvez poser des questions. Si je ne me trompe pas d'après votre règlement aussi en dehors des séances et puis c'est l'occasion pour la municipalité de pouvoir vraiment régler ces problèmes et de ne pas attendre ce rythme, 4 fois par année, pour pour le faire. Donc du côté des vestiaires du foot on avait eu connaissance de certains soucis au départ qui avaient été réglés, traités en tout cas avec les entreprises qui avaient bâti ces différents vestiaires. Maintenant est-ce qu'ils sont vraiment dans un état et qui ne soient plus utilisables, franchement il faudra qu'on aille voir, je n'ai pas connaissance alors d'une situation aussi dramatique du côté des vestiaires du foot. Mais on ira voir et on donnera des nouvelles d'ici la prochaine séance. S'il y a des mesures à prendre on les prendra tout de suite, par contre s'il y a des nouvelles à vous donner, on vous les donnera lors de la prochaine séance. Je pense que là, c'est aussi une collaboration avec l'USCM qui est importante de manière à ce que ceux qui utilisent ces vestiaires les entretiennent également.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Merci beaucoup, alors j'attendrai la prochaine séance. Ce n'est pas non plus, heu les toits ne vont pas tomber sur la tête des jeunes mais si c'est encore sous garantie, ça coûtera moins cher de faire réparer maintenant.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour cette information. M. Delaloye ?

Intervention de M. Gilles Delaloye : Gilles Delaloye, pour moi. Je tenais tout simplement déjà à remercier parce que j'avais posé la question à la dernière séance si on allait faire heu... dans cette salle multiactivités. C'est le cas, merci bien. Suite aux articles qui sont passés dans les journaux, je souhaiterais venir sur le dossier de la Maison de l'Etoile. Donc là démolition de ce bâtiment

CONSEIL GENERAL

communal est prévue pour des raisons de sécurité, sauf erreur cet automne; l'association du Vieux Collombey-Muraz qui a pour but la sauvegarde du patrimoine communal, ils stockent de nombreux objets, témoins de notre passé. Celle-ci n'a malheureusement pas le statut juridique pour faire opposition à cette démolition, il est vrai que depuis l'extérieur, cette bâtisse n'aspire pas vraiment confiance. Mais dès qu'on entre dans la grange, avec son St-Michel, sa magnifique charpente, on imagine plein de choses, une salle pour les sociétés, un théâtre, un musée. J'ai de la peine à me dire que tout ça va finir à la benne. Même si ce bâtiment n'est pas inscrit au patrimoine il a une histoire pour le village de Collombey, tout comme la Maison de la Cour et la Maison de Commune. Nous sommes tous d'accord pour dire que la partie habitation est vraiment en piteux état, et la partie aussi du bistrot, mais nous ne pouvons pas laisser une petite chance à cette grange ? Voici donc mes questions. Est-ce que toutes les alternatives quant à une rénovation ont-elles été discutées ? Est-ce que les objets, où est-ce que les objets du Vieux Collombey-Muraz pourront être stockés ? Il faut savoir qu'il y a de gros objets, ça ne passe pas dans une cave. Et puis qu'elle serait la différence financière afin de juste sécuriser le bâtiment est puis de lui laisser une dernière chance ? Parce que le jour où il sera démoli, ben ça sera trop tard. Alors voilà, je vous remercie de vos précisions.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs alors je crois tout d'abord qu'on est tous sensibles à cette protection du patrimoine, c'est important de le dire parce que c'est vrai, on a des beaux bâtiments, on a, il y a deux éléments qui rentrent en ligne de compte dans l'analyse qui a été faite. D'abord c'est : est-ce que ce bâtiment a vraiment un intérêt particulier sans quoi on pourrait garder tous les anciens bâtiments et on sait que ce n'est pas possible parce que l'on empêcherait le développement quand même de nos villages, de notre commune qui doivent aussi pouvoir se moderniser. Puis la question financière comme vous l'avez bien relevé. Tout d'abord quand il y avait eu cette étude sur le plan de quartier du centre du village de Collombey, la 1ère idée dans le plan de quartier c'était de maintenir ce bâtiment, je crois que vous l'avez très bien dit, pas la partie habitation qui est en très très mauvais état mais la partie plutôt de la grange avec un cachet typique, une possibilité peut être de développer vous avez évoqué certaines possibilités qui avaient été analysées. Lors de l'analyse de détail de ce bâtiment, et bien en fait il s'est avéré qu'il n'avait pas, d'après les analyses architecturales cette, ce cachet particulier ou pas suffisamment de valeur au vue aussi de l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui, pour être maintenu. Raison pour laquelle il a été décidé de l'abattre, et puis de reconstruire si vous vous rappelez le plan de quartier, un bâtiment de taille plus ou moins similaire, en retrait de la route ce qui permettrait d'ouvrir l'entrée du village et puis d'avoir une construction neuve à un prix moindre, avec des utilisations aussi comme celles que vous avez évoquées. Donc pour répondre précisément aux questions : Le Vieux Collombey-Muraz n'a pas la personnalité juridique pour faire opposition, je n'ai pas entendu jusqu'à aujourd'hui la volonté de l'association du Vieux Collombey-Muraz de faire opposition. Il y avait eu une pétition en son temps mais entre deux on a eu des discussions avec le Vieux Collombey-Muraz et en tout cas aux dernières nouvelles on nous dit qu'on regrettait, on a reçu d'ailleurs un courrier du côté de la municipalité, du Vieux Collombey-Muraz, qui regrettait la disparition de ce bâtiment mais on nous a jamais en tout cas, dit qu'il y avait une volonté notamment de faire opposition. Tout ce qui est stocké là-dedans sera restocké ailleurs. Donc la commune trouvera une solution pour le Vieux Collombey-Muraz, même si elle ne serait pas obligée parce que c'est une association comme une autre. Il faut qu'on se comprenne, c'est une association qui bénéficie de cet espace qui est propriété de la commune, qui a été mis gracieusement à disposition tout comme la commune met à disposition le bâtiment Bellevue aussi pour le Vieux

CONSEIL GENERAL

Collombey-Muraz, donc je crois que la commune fait beaucoup aussi pour ce maintien du patrimoine, elle est consciente de l'importance de garder ce lien avec le passé. Sur ce bâtiment et sur ce St-Michel, il semble que ce ne soit pas le seul bâtiment de notre commune dans lequel il reste encore un fameux St-Michel. Pour ceux qui ne savent ce que c'est, c'est un système de levage pour les anciens chars à foin, on ne levait pas que le foin, mais le char entier avec le foin, puis il était déchargé aussi ensuite dans les étages. Donc il semble que ce ne soit pas le dernier endroit où il y ait ce fameux St-Michel. Du côté de la municipalité on a déjà dit qu'on allait le récupérer ce St-Michel, chercher une manière de le mettre en valeur aussi pour garder ce lien avec le passé. Mais au vue des analyses qui ont été faites, financières, non seulement sur la rénovation du bâtiment. Donc du point de vue architectural, on nous a dit : ce bâtiment, dans l'état où il est, ça ne vaut vraiment pas la peine contrairement à ce qui a été imaginé au départ de le rénover. Il faut plutôt abattre et faire un bâtiment neuf, mais le souci qu'on aurait aussi du côté de la municipalité, c'est l'exploitation. Parce qu'on parle maintenant de salles pour les jeunes, on parlait peut-être même de salles culturelles, de possibilité pour des expositions, mais ça fait rapidement très cher le mètre cube et dans la situation actuelle de notre commune, je ne veux pas tout ramener aux comptes et à la situation financière de notre commune, mais c'est vrai que ça vient rapidement cher pour de l'espace vide ou de l'espace de loisirs. Puis finalement quel est le prix si on voulait simplement déjà sécuriser le bâtiment puis attendre que ça aille mieux, c'est plusieurs dizaines de milliers de francs par année. Donc moi, j'ai en tête fr. 40'000.-- c'était l'offre qui nous a été faite pour sécuriser le bâtiment et on a estimé du côté du Conseil que de mettre fr. 40'000.-- dans le vide, par année, quand on a la possibilité d'en mettre c'est vrai, 5 fois plus mais pour avoir un terrain vide qui pourra être ensuite réutilisé et rebâti, c'était disproportionné par rapport à ce que ça permettait de maintenir au niveau du patrimoine. Donc pour répondre à la question, si, à nos yeux tout a été analysé sur les possibilités de maintenir ce bâtiment. Malheureusement, les conclusions sont pas favorables, raison pour laquelle on a proposé la démolition. Nous avons déjà l'autorisation de détruire, destruction qui aura lieu à la fin de l'été.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions, M. Sallin ?

Intervention de M. Didier Sallin : Didier Sallin, une petite question donc, j'avais posé une question lors d'une assemblée de commission de gestion concernant les écoles, leurs structures de direction. La réponse a été donnée en ayant donc un directeur et deux sous-directeurs. Donc ça fait une instance tripartite, mais ça veut dire donc qu'il y a deux statuts de sous-directeurs, et un statut de directeur, pour la direction des écoles et j'aurais voulu savoir quel était le concept qui se cachait derrière, parce que j'aurais personnellement vu un directeur et un sous-directeur.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Olivier Turin ?

Intervention de M. Olivier Turin : Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames. Messieurs. Peut-être que Yannick Buttet pourra ensuite donner des compléments. Donc le team de direction, si on veut bien on peut l'appeler comme ça. C'est une équipe de direction avec un directeur et deux directeurs-adjoints. Chacun occupe une responsabilité particulière, c'est-à-dire que nous avons un adjoint qui s'occupe du CO, M. Liacci et une adjointe qui s'occupe des primaires et enfantines, Mme Chioccola. Donc maintenant du point de vue vraiment du statut et puis comment dire, des compétences de chacun, ça je ne pourrais pas vous répondre et je ne sais pas si ça vous suffit déjà comme élément, mais disons qu'en tout cas, moi qui les vois retravailler très régulièrement, je vois que c'est très bien organisé et puis finalement que chacun a des responsabilités très particulières et puis il y a. Et puis disons qu'il n'y a personne qui marcherait

CONSEIL GENERAL

disons sur les plates-bandes d'un autre. C'est assez bien fait et puis on est tous contents, du résultat de ce team de direction.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, juste un complément et sauf erreur de ma part, les députés de l'époque me corrigeront, c'est des éléments qui ont été discutés dans le cadre de la loi sur l'enseignement. Donc c'était une réflexion qui avait été faite à l'époque, moi je me rappelle en tout cas qu'on avait eu ces débats lors des consultations. Maintenant est-ce que ça avait été repris comme ça au niveau de la loi, on va contrôler pour vous donner cette information.

Intervention de M. Didier Sallin : Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Sallin, est-ce que vous êtes satisfait ou vous voulez encore des compléments la prochaine fois?

Intervention de M. Didier Sallin : Je suis satisfait de la réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Et la municipalité me dit quand même qu'ils vous apporteront encore un complément. M. Moerch?

Intervention de M. Philippe Moerch : Philippe Moerch, j'ai une question concernant l'état major de commandement de Collombey. Tout le monde le sait que le 1er week-end de mai il y a eu de nombreuses intempéries qui ont perturbé la région, qu'il y a une dizaine de personnes habitant sur les bords de la Vièze qui ont dû même être évacuées et les loger, temporairement, aux Perraires. Dans la presse on a pu lire que l'EMC de Collombey-Muraz allait se rapprocher de celui de Monthey pour devenir un état major intercommunal. Qu'en est-il à l'heure actuelle et si des intempéries ou autre problème devaient perturber les territoires de nos deux communes, comment cet organe travaillera-t-il. C'est une question qui s'adresse à Jean-Luc Planchamp.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Alors merci de l'avoir posée. Jean-Luc Planchamp, de la municipalité. On parle donc de l'état-major de conduite, l'état-major de conduite nous l'avons mis sur pied au début de cette législature, ça tout le monde le sait. Il fonctionne, il y a l'organigramme qui est dans ??? Mais, d'un autre côté, effectivement on a commencé des démarches pour faire l'état-major de conduite régional. L'EMCR. Les premières démarches ont eu lieu il n'y a pas si longtemps que ça, puisque c'était la semaine passée, le 10 juin. On est en train d'étudier les synergies qui pourraient y avoir entre les deux états-majors de conduite, on est en train de voir les avantages d'avoir chacun son état-major de conduite, ou les avantages d'en avoir un groupé. On est vraiment à l'état d'ébauche, à l'état de réflexion, à l'état de, oui on est au tout, tout début de ça. Il faut aussi savoir une chose, c'est que l'Etat, le canton nous encourage à faire un état-major de conduite régional. Donc maintenant, on est en train de regarder les tenants et aboutissants et les avantages et inconvénient de cette structure. Mais la 1ère séance a eu lieu la semaine passée.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs. Moi j'aurais juste un complément, donc il n'y a pas de lien entre ce qui s'est passé au niveau des inondations et l'état major communal de conduite. Parce que l'état major communal de conduite il est alarmé seulement en cas de situations très grave et il n'a pas été alarmé de le cas de ces inondations. Donc la dernière fois ça remonte à plusieurs années en arrière donc les membres de l'état major de conduite n'ont pas reçu d'alarme, ils ont appris par la presse comme tout le monde les événements qui se passaient à Monthey. Donc juste, c'est deux éléments totalement différents cet état major il sert vraiment très très rarement, heureusement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour ces précisions. Madame Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel. Je remercie d'abord M. Olivier Turin de m'avoir répondu à ma dernière question que j'avais posée au dernier Conseil général concernant les horaires des bus qui n'étaient pas raccord avec les horaires d'école. Donc j'ai été informée et tous les parents aussi qu'un bus allait être mis en place à 16.30 heures pour les enfants qui finissent l'école à 16.00 heures. Mais, je reviens quand même à la charge en me disant que ça fait que les enfants des Neyres vont attendre 30 minutes leur bus. Les enfants d'Illarsaz vont l'attendre 20 minutes sur un trottoir au bord d'une route qui est déjà problématique puisque c'est un carrefour qui revient toujours à la charge dans la problématique de la sécurité. Sans abribus donc pas moyen de se mettre à l'abri en cas de fortes intempéries comme ces derniers temps les orages et tout ça. Jusqu'à maintenant les enfants se cachaient dans le hall d'entrée du petit immeuble qu'il y a juste à côté, mais ils se sont faits gentiment virer par le concierge, ce qui est normal, c'est une propriété privée ! Alors est-ce que quelque chose est prévue pour ces enfants ? Est-ce qu'on prévoit de pouvoir les garder à l'école un peu plus longtemps en cas d'intempéries ? Est-ce qu'on prévoit de pouvoir les laisser rester sous le préau qui est couvert au Corbier ? Est-ce qu'on prévoit de construire un abribus ? Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Olivier Turin. Je vous passe la parole.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président. Je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions ce soir. Oui effectivement, je vous avais relativement rapidement, c'était, je ne me souviens plus exactement ma réponse. Mais en fait, il me semble que dans ma réponse je vous avais parlé mais peut-être que c'est faux, mais je vous avais parlé également d'études durant un quart d'heure, d'études surveillées qui pourraient être mises en place, donc en fait, oui c'était peut-être quelque chose qui est arrivé après. La direction des écoles, puisque on parlait avant de direction et de..., donc la direction des écoles m'a dit : " Oui ce sera de toute façon envisageable de mettre en place juste une surveillance pendant le quart d'heure finalement qui est de trop pour l'attente." Maintenant il y a peut-être aussi d'autres solutions qui devraient être encore creusées. Par exemple peut-être profiter d'un trajet d'un autre bus, peut-être pour partir en même temps. Il y a peut-être encore d'autres solutions. Et puis je serais également vigilant dans les plus brefs délais de voir avec la direction s'il est possible peut-être de se conjuguer ou de juste s'immiscer derrière l'autre bus qui montent directement aux Neyres, on va voir ça. Mais je vous retiens au courant comme d'habitude assez rapidement.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Je vous remercie. Si on pouvait aussi faire encore une fois, c'est la même demande que la dernière fois, l'information aux parents dès qu'une solution sera trouvée pour ces enfants parce que si je pose la question c'est qu'elle a été posée aussi par des parents des Neyres en l'occurrence. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres questions ? M. Turin Alexis.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR. On a deux questions par rapport à Tamoil SA on a appris que, par la presse un plan social avait pu enfin être signé, tant mieux, c'est un moindre mal mais bien sûr que rien n'est, tout n'est pas résolu avec ce plan social tant s'en faut. Et puis maintenant et bien il y a le processus de mise en veille qui est entamé. Alors la première question ça concerne le nombre, le personnel que Tamoil veut laisser sur le site. Semble-t-il qu'au début Tamoil avait communiqué comme quoi il allait laisser 5 personnes pour s'occuper de l'entretien et de la

CONSEIL GENERAL

sécurité de ce site. A nos yeux ce n'est pas insuffisant, c'est nettement insuffisant et on se pose la question est-ce qui ne faudrait pas avoir recours à une expertise externe pour juger si ce nombre est suffisant ou pas. Bien sûr là-dedans il y a des problèmes de sécurité qui sont très importants. Et puis finalement chaque poste qu'on pourra sauver et chaque poste qu'on peut laisser sur le site et bien c'est bien sûr un poste de moins, une personne de moins au chômage. Ca c'est la 1ère question.

La 2ème question, et bien inévitablement ce site avec le temps, il va se dégrader. Et comme la commune est responsable de la police des constructions, comment est-ce que, notre question c'est comment est-ce que la commune a prévu de surveiller l'évolution de ce site parce qu'on sait que la commune vient des fois inspecter dans des propriétés privées pour des voitures qui sont laissées à l'état sauvage entre guillemets. Là je crois qu'on est en phase avec un autre problématique. Merci pour les réponses.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je vois qu'on reste avec les mêmes propositions qui sont venues au grand conseil qui reviennent aussi devant notre conseil général. Alors tout d'abord pour votre 1ère question à l'heure actuelle n'avons pas le nombre précis de gens qui vont rester à long terme. Mais ce qu'on peut vous dire c'est qu'aujourd'hui l'arrêt se passe dans les règles de l'art contrairement à ce que nous avons craint à l'époque. Aujourd'hui tous les signaux plaident plutôt en faveur d'un arrêt qui se fait d'une manière correcte. Les services cantonaux vont plusieurs fois par semaine sur place que ce soit du côté de la protection de l'environnement ou de la protection des travailleurs. Et jusqu'à aujourd'hui il semble vraiment que cet arrêt se fasse dans les règles notamment par l'attribution aussi de mandats très conséquents pour effectuer vraiment un arrêt selon ce qui nous avait été promis à l'époque. Donc aujourd'hui il est beaucoup trop tôt pour dire combien de personnes demeureront à long terme. Ce qui est sûr c'est qu'aujourd'hui il y a plus de 5 personnes qui sont sur le site puisqu'il y en a déjà beaucoup plus qui n'ont pas reçu leurs congés, je ne peux pas vous donner le nombre précis. Pour le 2ème élément concernant la police des constructions comme vous avez probablement suivi aussi bien que moi et bien mieux vu que vous êtes au cœur de ce dossier en tout cas de ce côté là. Le débat au grand conseil vous savez que nous ne pouvons pas intervenir sur le site tant que la loi cantonale n'est pas modifiée, et à ma connaissance le grand conseil n'a pas modifié cette loi lors de la session de juin. Raison pour laquelle la municipalité a déjà dit qu'elle était prête à prendre des mesures strictes et fermes par rapport à la question des constructions sur le site de Tamoil, mais que pour cela nous avons besoin d'une base légale et qui n'existe pas actuellement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR. Connaissant un petit peu aussi les bases légales en la matière, je pense que si la commune peut intervenir dans un privé pour contrôler comment ça se passe sur sa propriété, il peut aussi aller dans une entreprise parce qu'on peut aussi aller auprès d'un garagiste pour voir s'il a des bacs de rétention. On peut aussi aller chez un boucher pour savoir si les normes d'hygiène sont respectées. Je ne crois pas que Tamoil il y a une enclave où le droit ne s'applique pas. Donc pour moi la police des constructions de la commune elle peut à l'évidence s'exercer sur le site de Tamoil à moins que la loi ait changé entre la fin de la journée et onze heures moins vingt, mais je ne crois pas.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je crois que j'avais l'occasion de répondre à votre chef de groupe la dernière fois qu'il s'agissait sur le site de Tamoil d'un secteur qui était hors zones et qui était de compétence cantonale. Raison pour laquelle c'est le service cantonal qui exerce cette tâche-là qui est sur place régulièrement. Et raison pour laquelle aussi en l'absence de changement de la loi cantonale nous ne pouvons pas intervenir sur ce site. Si vous avez un avis différent qui est étayé par notamment d'autres analyses, on sait qu'il y a des querelles d'experts de juriste actuellement sur les possibilités que les autorités auraient sur le site de Tamoil. A l'heure actuelle toutes les informations en possession du canton montrent que la marge de manœuvre tant du canton que de la commune aujourd'hui dans ce domaine là est proche de zéro.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions de la part du plénum ? Monsieur Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille. Monsieur le Président vous nous aviez indiqué lors d'un précédent plénum que pour réfléchir à disposition de chaque conseiller général un exemplaire des règlements communaux ainsi que les conventions intercommunales qui nous régissent. Est-ce qu'une décision de principe a-t-elle été prise et si oui quand on recevrons-nous ces documents ? Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général. Aucune décision de principe n'a été prise, mais on peut en tout cas s'engager à vous donner tous les documents qui sont publics qui sont de compétence du conseil général. Donc ça sans problème, s'il faut, je pense qu'il faut discuter avec le bureau sur la forme dont vous voulez disposer de ces documents. Est-ce qu'il faut un document papier, je peux imaginer qu'une mise à disposition des fichiers pourrait être suffisante, mais ça je laisserai au bureau le soin de décider sous quelle forme vous voulez pouvoir disposer de ces documents qui sont de votre compétence.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Peut-être une information pour le Conseil général, c'est que le bureau est déjà en train de plancher dessus pour avoir des documents mis à disposition sur le site internet de la municipalité qui est en restructuration. Et puis l'idée du bureau est de faire deux parties. Une partie qui serait à tout un public et aussi une partie avec un login qui ne serait adressée qu'aux membres du conseil général. On planche dessus et on mettra les différents documents sur le site internet et nous regarderons à ce moment-là aussi pour qu'il y ait la mise à disposition de ces différents documents. Y a t'il d'autres questions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Divers

Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer dans la salle ?

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une remarque concernant l'article du journal communal reçu ce jour au sujet du financement des soins dentaires, les méchantes voix citées qui se sont élevées le jour de l'approbation du budget 2015 pour abaisser le subventionnement au minimum légal, tiennent à clarifier la situation. Effectivement, après la proposition faite par le Conseil Communal de prendre ces mesures qu'à partir de 2016 afin d'avertir les personnes concernées, ce n'est pas le Conseil général qui a accepté cette sage proposition, mais bien les méchantes voix qui se sont élevées. Celles-ci ont retiré l'amendement déposé sur la rubrique concernée, pour vous rappeler les faits.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour cette intervention. D'autres prises de parole demandées dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs du public et de la presse, il est 22.43 heures avant de clore la présente séance je vous invite à participer à un apéro bien mérité, et il ne me reste plus qu'à vous remercier et à vous souhaiter une bonne fin de soirée et un bel été.

La séance est close à 22h43.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

